

Rapport annuel développement durable

Angers Loire Métropole - Ville d'Angers



2019
2020

9^e ÉDITION
décembre 2020

Changement climatique, réduction de la biodiversité, diminution des ressources naturelles, augmentation des risques environnementaux sont autant de manifestations qui traduisent l'urgence écologique. Certaines de ces réalités sont visibles sur notre territoire avec une augmentation moyenne des températures de 1,5°C entre 1959 et 2017* en Pays de la Loire, ou encore avec 11% des cours d'eau en bon état écologique, la diminution de 16% des espèces d'oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles, l'augmentation de 3% des surfaces artificialisées*.

Cette urgence implique de faire évoluer nos modes de vie et nos processus de production de biens et de services à travers une transition écologique qui diminue les pressions exercées sur l'environnement (extraction de ressources, pollution, expansion urbaine...). Il s'agit de repenser nos façons de travailler, de se loger, de se déplacer, de consommer et de vivre ensemble au service du bien vivre et de l'épanouissement de chacun, et de la préservation de nos ressources naturelles (énergie, eau, sol, biodiversité...).

Cet impératif est au cœur des préoccupations de nombreux habitants, qui accordent dorénavant autant d'importance à la protection de l'environnement qu'aux enjeux sociaux ou économiques**.

Dès lors, comment s'emparer de ces enjeux et comment passer à l'action ?

Notre territoire possède de nombreuses richesses environnementales à l'image de la diversité de ses milieux naturel et des 9 200ha des Basses vallées angevines inscrites au réseau européen Natura 2000 ; mais aussi sociales avec le dynamisme de sa jeunesse et de l'engagement bénévole ; et enfin économiques avec par exemple les 5 500 emplois liés au secteur du végétal. Elles représentent à la fois autant d'éléments constitutifs de la qualité de notre cadre de vie qu'il convient de préserver, mais aussi autant d'atouts sur lesquels s'appuyer pour engager la transition écologique.

De nombreuses actions sont déjà menées en matière de rénovation énergétique des bâtiments, de développement des énergies renouvelables, de déplacements en transport en commun ou en vélo, de végétalisation, de gestion adaptée d'espaces naturels, d'appui au développement de l'économie circulaire... La crise sanitaire que nous connaissons depuis mars 2020 a également révélé de nombreuses ressources locales existantes en matière de solidarité, de circuits-courts ou de déplacements.

L'une des priorités d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers est de se saisir de ce défi et d'y répondre à travers sa stratégie de transition écologique, dont les avancées 2019-2020 sont présentées dans cette 9^e édition du rapport développement durable. Adoptée en juin 2019 elle vise à rendre le territoire plus résilient en renforçant son système économique et ses approvisionnements locaux, en réduisant ses dépendances (alimentaires, énergétiques...) et ses inégalités, pour faire face aux chocs climatiques, énergétiques, mais également aux crises économiques, sociales ou sanitaires. Cet engagement est partagé par de nombreuses communes de la communauté urbaine qui intègrent de nombreux projets en matière d'environnement, d'énergie, de gestion déchets mais aussi de solidarité, dans leurs projets de mandat.

Les Assises de la transition écologique lancées le 23 octobre dernier et qui dureront jusqu'en juin 2021, ont pour objectif d'accélérer cette ambition et d'inciter à la mobilisation de chacun, habitants, acteurs socioéconomiques, communes. La mise en place de ce dialogue citoyen permettra de consolider non seulement les politiques de transition écologique engagées par Angers Loire Métropole et les communes du territoire, mais également d'engager tous les acteurs à agir face à l'enjeu. Rendez-vous dans un an avec un rapport qui fera le bilan de ces travaux et des engagements à venir.

Bonne lecture à tous,

Corinne BOUCHOUX,

Vice-Président d'Angers Loire Métropole
chargée de la transition écologique et des
déplacements



Hélène CRUYPENNINCK,

Adjointe à la Ville d'Angers
chargée de l'environnement et des espaces verts



*INSEE Pays de la Loire-DREAL, septembre 2020

**sondage l'Express, septembre 2019

INTRODUCTION

P 6

1. Le cadre réglementaire p 6
2. Du développement durable à la transition écologique et solidaire : la stratégie de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole p 7

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE

P 11

1. Améliorer la sobriété et la performance énergétique du parc immobilier p 11
ZOOM SUR : Cube 2020 p 13
2. Des transports sobres, utilisant de nouvelles énergies et une offre de mobilité alternative p 14
3. Accélérer le développement des énergies renouvelables et la mutation des systèmes énergétiques p 15
ZOOM SUR : la plateforme numérique cadastre solaire p 16
ZOOM SUR : la centrale solaire de la Petite Vicomté p 16
4. L'urbanisme et l'aménagement au cœur de la transition énergétique p 17

REFORCER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

P 19

1. Préserver la biodiversité, les milieux et paysages p 21
2. La Maison de l'environnement au service de la sensibilisation aux enjeux environnementaux p 21
ZOOM SUR : le développement du patrimoine arboré p 23
ZOOM SUR : le renouvellement du programme d'animation de la Maison de l'environnement p 24
3. Préserver les sols, limiter leur artificialisation p 25
4. Préserver la ressource en eau p 26
4. Agir en faveur de la qualité de l'air p 27
5. Réduire les pollutions et prévenir les risques naturels et technologiques p 27
ZOOM SUR : la mise en place du Programme d'actions et de préventions des inondations des Basses Vallées angevines p 28
6. Adapter le territoire aux impacts du changement climatique p 29
7. La résilience territoriale p 29

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

P 31

1. Réduire la production de déchets et augmenter le recyclage.....	p 32
ZOOM SUR : l'expérimentation sur la récupération du verre plat pour réemploi en entreprise.....	p 33
2. Accompagner les acteurs économiques.....	p 34
ZOOM SUR : l'appel à innovation économie circulaire.....	p 35
3. Promouvoir l'agriculture locale et favoriser une alimentation de qualité et de proximité.....	p 35
ZOOM SUR : la feuille de route 2030 du Projet alimentaire territorial.....	p 36
4. Favoriser une commande publique plus responsable.....	p 36
ZOOM SUR : la création d'une grille « achat et économie circulaire » pour les collectivités du Grand Ouest.....	p 37
5. Développer le tourisme vert.....	p 38

PLACER L'HABITANT ET L'USAGER AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE LOCAL

P 39

1. Favoriser l'accès de tous aux besoins essentiels	p 40
2. Lutter contre les discriminations et favoriser la place de chacun dans la vie de la Cité.....	p 40
3. Former, accompagner et valoriser les nouvelles générations	p 41
ZOOM SUR : le projet « Jeudi, c'est fruit »	p 42
4. Favoriser le bien-être des habitants	p 43
ZOOM SUR : le festival participatif et éco-responsable des Accroche-cœurs.....	p 44
ZOOM SUR : le Conseil local des personnes en situation de handicap	p 45
5. Encourager la participation citoyenne	p 46
ZOOM SUR : le Budget participatif	p 47

PERSPECTIVES

P 49

Le cadre réglementaire

Depuis 2010 (loi Grenelle II), les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'élaborer chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, le rapport a pour objectif de renforcer l'intégration du développement durable dans les politiques publiques, en éclairant le débat et les choix effectués.

Il doit s'opérer au regard des 5 finalités et des 5 éléments de démarche de développement durable, identifiés dans le référentiel national fixé sur le rapport développement durable par de l'article 255 de la loi n°2010-788, datant du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II).

5

ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- *Participation de la population et des acteurs*
- *Organisation du pilotage*
- *Transversalité de la démarche*
- *Evaluation*
- *Amélioration continue*



5

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *L'épanouissement de tous les êtres humains*
- *Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

> À quoi sert le rapport développement durable ?

- **Un document d'information, de sensibilisation et de transparence auprès des habitants**
- **Un outil de discussion, d'échanges de bonnes pratiques et de valorisation des actions menées sur le territoire**
- **Un support d'échange et de méthodologie pour faire un bilan des actions menées par les directions**
- **Un document stratégique pour la politique globale de développement durable**

Du développement durable à la transition écologique et solidaire : la stratégie de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole sont engagées depuis plus de 20 ans dans le développement durable.

Pour faire face aux nouveaux défis, environnementaux, économiques et sociétaux, et faire évoluer le territoire et ses habitants vers de nouvelles manières d'habiter, de se déplacer ou encore de consommer, elles se sont engagées dans une stratégie de transition écologique. Cette stratégie a été adoptée en juin 2019, après la mise en place d'un pôle Transition écologique pour faciliter la transversalité, la coordination des différents projets, suivre et rendre compte des avancées.

Cette transition qui traduit le passage du développement durable à la nécessaire évolution de nos modes de vie est intégrée dans le projet de territoire 2016-2030, véritable feuille de route qui définit les ambitions pour le territoire dans les quinze ans à venir.

> Elle se fonde sur une approche sectorielle, avec :

- Une **transition énergétique**, adoptée en juin 2019, afin de répondre aux enjeux climatiques et énergétiques tels que la sobriété, la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité et la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables... ;
- Une **transition environnementale**, en cours d'élaboration, afin de préserver la biodiversité, les milieux et les paysages, préserver la ressource en eau, la qualité de l'air et des sols, réduire les pollutions et les risques naturels ou technologiques ;
- Une **transition vers une économie circulaire et responsable**, en cours d'élaboration, afin de développer des modes de consommation et de production plus responsables, de limiter la production de déchets et de favoriser leur recyclage ;

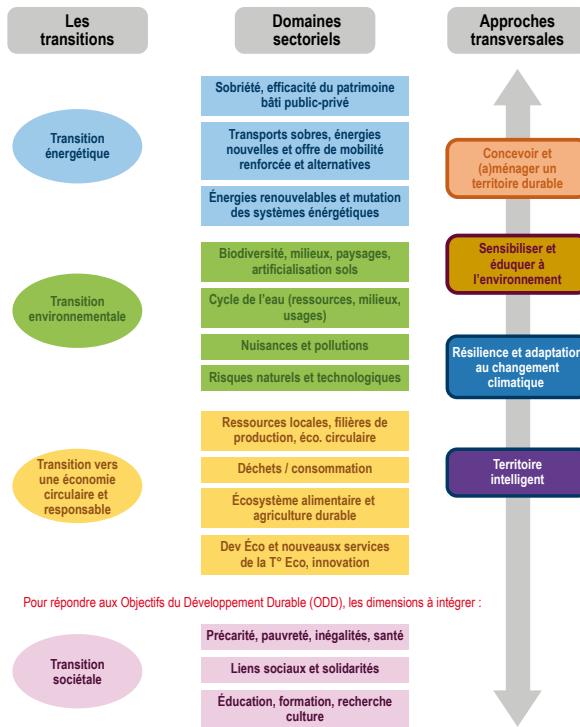
- Une **transition solidaire et sociétale**, en cours de réflexion, notamment dans le cadre des Assises de la transition écologique, pour accompagner l'avancée en âge, favoriser la solidarité intergénérationnelle et l'aide aux plus fragiles, développer la participation citoyenne et l'éducation des nouvelles générations...

> Une approche transversale, qui s'appuie sur :

- **Les leviers des politiques d'aménagement et d'urbanisme**, comme outil d'appui aux politiques énergétiques, économiques et de préservation de l'environnement, déterminant pour construire un territoire durable et résilient à long terme ;
- **La sensibilisation et l'éducation à l'environnement** pour accompagner les transitions et le changement de comportement, les habitants des territoires étant au cœur et moteur du changement ;
- **La résilience territoriale** pour préparer le territoire à faire face aux nombreuses perturbations qui le menacent en agissant sur ses vulnérabilités (sociales, économiques, climatiques, technologiques, sanitaires...), l'exemple récent de la pandémie ayant révélé des fragilités sur lesquelles agir est impératif.
- En toile de fond de ces approches, la démarche de **territoire intelligent** va constituer un accélérateur de ces transitions en permettant la mise en place d'outils pour une gestion efficiente des ressources et la création de nouveaux services aux usagers plus vertueux.

> **Stratégie de transition écologique et de développement durable de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole**

Stratégies et politiques



Pour mettre en place cette stratégie, la Ville et la Communauté urbaine souhaitent également mettre en place une méthode en faveur de la transition : **celle du dialogue entre directions, communes et acteurs du territoire** au service de la synergie, de l'expérimentation et de l'innovation collective. Elles s'appuient pour cela sur un réseau d'acteurs locaux qui participent aux réflexions et à la mise en œuvre des différentes actions de la stratégie de transition écologique.

Par son approche résolument transversale, la stratégie de transition écologique angevine se veut une première réponse locale aux 17 **Objectifs de développement durable** (ODD). Ce cadre d'action international fixe le cap à

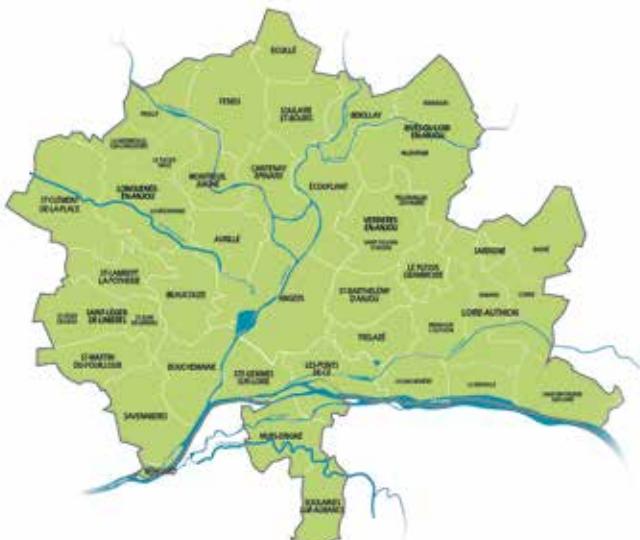
atteindre par chacun pour répondre aux enjeux de nos sociétés d'ici 2030. Pour préciser le chemin et parvenir à ces objectifs, la France a défini en septembre 2019 une feuille de route que les territoires devront décliner à l'avenir, la mise en place des ODD étant à ce jour volontaire et non réglementaire.

À terme, Angers s'engage à décliner localement ces ODD qui viennent compléter la stratégie de transition écologique sur les volets sociétaux. Une réflexion est engagée en ce sens notamment avec le Comité 21.

En première approche sont identifiés dans le schéma suivant les actions menées par la collectivité contribuant aux ODD.

- > **Schéma de prise en compte des objectifs de développement durable dans les politiques de la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.**

1. Pas de pauvreté	2. Faim « zéro »	3. Bonne santé et bien-être	4. Éducation de qualité
Contrat de ville, actions CCAS, dispositif précarité énergétique...	Projet alimentaire territorial, aide alimentaire...	Contrat local de santé, Plan qualité de l'air, actions CCAS...	Politique éducative locale, Ville amie des enfants, Actions de sensibilisation et animations au développement durable...
5. Egalité entre les sexes	6. Eau propre et assainissement	7. Énergie propre et d'un coût abordable	8. Travail décent et croissance économique
Plan interne de lutte contre les discriminations et pour l'égalité...	Schéma directeur des eaux usées, Schéma de gestion intégrée des eaux pluviales, actions Gemapi...	Schéma directeur des réseaux de chaleur, Plan climat air énergie territorial, démarche Cit'ergie....	Actions CCAS et d'ALDEV sur l'accompagnement à l'emploi...
9. Industrie, innovation et infrastructure	10. Inégalités réduites	11. Villes et communautés durables	12. Consommation et production responsables
Plan local d'urbanisme intercommunal, Plan vélo, Contrat d'objectifs déchets et d'économie circulaire, Territoire intelligent...	Ville amie des ainés, Conseil local des personnes en situation de handicap,...	Plan communal de sauvegarde, Programme d'actions et de prévention des inondations...	Contrat d'objectifs déchets et d'économie circulaire, Projet agricole...
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	14. Vie aquatique	15. Vie terrestre	16. Paix, justice et institutions efficaces
Plan d'adaptation au changement climatique, Plan climat air énergie territorial, Plan vélo...	Actions GEMAPI, actions Natura 2000, Trame verte et bleue...	Schéma directeur des paysages angevins, Plan biodiversité, actions Natura 2000...	Conseils de quartier, budget participatif...
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs			
Coopération avec Bamako, échanges de pratiques européennes et échanges avec les villes jumelles...			



> 29 communes

> 303 142 habitants

> 440.5 hab/km²

> Bassin de vie de
400 000
habitants

Sources : population INSEE
au 1^{er} janvier 2020 ; INSEE 2016 ;
Angers Loire Métropole, 2016



RÉUSSIR LA TRANSITION ENERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

■ *De quoi parle-t-on ?*

La température a augmenté de +1,5°C en Pays de Loire (source : Météo France), entre 1959 et 2017.

Face à ce constat du **changement climatique**, il est impératif à la fois d'**atténuer nos émissions** de gaz à effet de serre (liées à nos activités humaines), mais aussi d'**adapter le territoire** aux effets déjà visibles de ce changement (phénomènes météos plus intenses, évolution des cycles de végétaux...).

Pour y parvenir, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole souhaitent passer d'un système énergétique reposant essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles (fortes émettrices de gaz à effet de serre) vers le **développement des énergies renouvelables et propres, le renforcement de la sobriété et de l'efficacité énergétique**.

Angers fonde sa politique de transition énergétique sur trois démarches structurantes :

- un programme d'orientations stratégiques ;
- un Plan climat air énergie métropolitain, démarche réglementaire en cours d'élaboration portée par le Pôle métropolitain Loire Angers ;
- une démarche Cit'ergie, outil d'appui opérationnel pour évaluer et renforcer la politique énergie-climat.



Les objectifs pour le territoire en 2030

> - 40%

de gaz à effet de serre par rapport à 1990 (de l'ordre de 1,55 millions de tonnes équivalent CO₂ début années 90)

> 32%

d'EnR dans la consommation finale brute d'énergie (7 % en 2016)

> - 30%

de consommation d'énergie par rapport à 2012 (6 292 GWh en 2016)

Les actions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

■ *Améliorer la sobriété et la performance énergétique du parc immobilier*

> Actions sur le patrimoine privé

Depuis 2013, Angers Loire Métropole accompagne les habitants dans l'adaptation et l'amélioration énergétique de leurs logements, à travers la plateforme « Mieux chez moi » animée par l'Agence locale de l'énergie (Alec) 49. Celle-ci comprend une prestation gratuite de conseil technique et administratif accessible à

tous, ainsi que des aides financières de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et d'Angers Loire Métropole sous condition de revenu.

En 2019, Mieux chez moi a permis d'accompagner 300 ménages hors plafond de ressources ANAH à travers la construction de feuilles de route travaux individualisées,

auxquels s'ajoutent environ 1400 contacts téléphoniques pour du conseil de premier niveau. L'Opah (partie Anah) a été renouvelée en 2019 avec des objectifs supérieurs aux années précédentes : d'environ 200 logements améliorés par an, les objectifs passent à 460 avec un budget annuel de l'ordre de 640 000 euros.

L'Alec a également mis en place un accompagnement des copropriétés. Ainsi, en 2019, 1 050 logements dans 12 copropriétés ont suivi un parcours d'accompagnement vers la rénovation énergétique. Diverses actions de sensibilisation en faveur des particuliers se sont également tenues (« Traque aux Watts » avec caméras thermiques, salon de l'habitat...). L'enjeu est de taille et fortement appuyé par la législation. Ainsi, la loi énergie climat de novembre 2019 exige que l'ensemble des logements de classe F et G soient rénovés d'ici 10 ans.

> Actions d'exemplarité du patrimoine public

En parallèle, la Ville et la Communauté urbaine agissent en faveur de leur exemplarité dans la **gestion de leur patrimoine public** (environ 450 bâtiments et 46 000 points lumineux pour l'éclairage public) à travers le renouvellement d'équipements, la gestion technique des bâtiments ou encore la mise en œuvre de travaux. Ainsi, 3,7 millions d'euros parmi le budget GEGR (Gros entretien gros renouvellement) sont investis par an vers la réduction des consommations énergétiques, à travers le remplacement d'équipements énergétiques ou l'isolation thermique. Le pilotage des équipements est renforcé par le déploiement de 85 GTC (Gestion technique du bâtiment) raccordés à l'outil de supervision Topkapi, et la sensibilisation des usagers se poursuit à travers l'opération Cube 2020.

Dans la continuité de ces efforts, débute en 2020 un projet structurant de transition énergétique du patrimoine Angers Loire Métropole/Ville d'Angers avec le **marché global de performance territoire intelligent**. Celui-ci prévoit entre autres le développement de 91 Gestions techniques centralisées (GTC) sur 2 ans, une expérimentation poussée de pilotage énergétique à la Cité et l'amélioration des performances de l'éclairage public. Le groupement titulaire du contrat territoire intelligent s'engage à réduire la facture énergétique de 20 % en 12 ans, pour un coût estimé à 120 millions d'euros.

Ce projet arrive par ailleurs dans un contexte de fortes évolutions réglementaires : face au constat que le bâtiment tertiaire représente un quart des surfaces de bâtiments existant, mais le tiers des consommations d'énergie finale, et d'émissions de gaz à effet de serre, est entré en vigueur fin 2019 le Décret tertiaire. Celui-ci impose aux gestionnaires de bâtiment de plus de 1000 m² de réduire leur consommation d'énergie finale de 40, 50 et 60 %, respectivement en 2030, 2040, 2050 par rapport à 2010. Ceci impacte largement les objectifs de rénovation du patrimoine de la collectivité annonçant une refonte du Peeb (Plan d'efficacité énergétique des bâtiments) vers un plan énergie bâtiment ambitieux.



© Thierry Bonnet / Ville d'Angers



La gestion énergétique des bâtiments publics en 2019

> - 12 %

de consommation d'énergie finale (hors Aquavita) entre 2012 et 2019 soit moyenne de -1.9 %/an (inférieure à l'objectif de rythme annuel de -2.3 %/an, pour atteindre -60 % entre 2010 et 2050)

> - 16 %

de consommation d'énergie fossile (la part des énergies fossiles représente au total 52,2 % du total des consommations // objectif : baisse de 30 % entre 2012 et 2030)

> 18 %

d'énergie renouvelable locale dans la consommation d'énergie finale, (21 % en intégrant l'électricité du mix national, pour un objectif à 23 % en 2020 et 32 % en 2030)

> La labérisation Cit'ergie

Pour mieux évaluer de façon indépendante nos efforts en matière de transition énergétique et écologique, une démarche de labérisation a été engagée conjointement pour Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers du fait de la mutualisation des services.

Une mobilisation intense des services a été conduite de fin 2018 à mi-2019 : des groupes de travail se sont réunis sur l'ensemble des thématiques énergie-climat et environnement. Les politiques ont été évaluées à partir des réalisations concrètes : près de 2000 documents preuves ont été fournis au conseiller Cit'ergie en vue de la préparation du dossier de labérisation. Près de 25 directeurs et élus ont été auditionnés. Les thèmes évalués sont très variés : l'urbanisme, la mobilité, l'habitat, le patrimoine public, l'économie circulaire, l'agriculture et l'alimentation, les réseaux d'énergie ou encore la production d'énergie renouvelable.

Pour sa première demande de labellisation fin 2019, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers se sont vues décerner le label Cit'ergie lors d'une cérémonie officielle le 30 janvier à Bordeaux 2020, récompensant ainsi les efforts en matière de transition écologique, et encourageant le territoire à poursuivre sur cette lancée. Particularité, cette double labellisation ville/agglo reste rare à l'échelle nationale ce qui renforce encore la valeur de cette première labérisation.

L'intérêt de la démarche réside également dans le référentiel utilisé qui est structurant pour nos politiques et permet une amélioration et une évaluation continue en identifiant point forts et points faibles et marges de progression. Le label est attribué pour 5 ans avec des évaluations intermédiaires annuelles.



ILS ONT DIT...

« Cit'ergie permet à la Ville d'Angers et la Communauté Urbaine de se challenger, tout en s'appuyant sur un regard expert extérieur et indépendant. L'engagement du territoire dans la transition écologique n'est pas nouveau, son cadre de vie est reconnu et attractif, mais la dynamique est démultipliée, et disposer d'un cadre de référence est précieux pour consolider rapidement notre ambition. »

*Christophe BECHU,
Président d'Angers Loire Métropole
et Maire d'Angers*

ZOOM SUR : Cube 2020

À travers le Concours usages bâtiment efficace (Cube) mis en place dans le cadre du plan bâtiment durable du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, ce n'est pas tant la qualité technique du bâti qui est jugée mais le **bon usage qui en est fait par les occupants**. La 4e saison de ce dispositif s'est terminée en décembre 2019. La Ville d'Angers y participait à nouveau à travers deux sites, celui de la Direction Parcs, Jardins et Paysages, ainsi

que le Centre technique environnement et propreté. La collectivité et ses agents ont à nouveau démontré un **engagement fort dans le sens de l'efficacité énergétique et de la sobriété**, le CTEP ayant officiellement reçu le « **cube de Bronze** » dans la catégorie « bâtiments publics » avec 16.2 % d'économie d'énergie, derrière la mairie de Bonifacio (-23.6 %) et le CNFPT de Paris (-17 %).

■ Des transports sobres, utilisant de nouvelles énergies et une offre de mobilité alternative

Pour s'engager dans la transition de nos mobilités, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole mettent en place différents programmes pour renforcer l'offre de transports collectifs, l'intermodalité, et développer les nouvelles pratiques (vélo, marche à pied, co-voiturage...).

Le territoire dispose déjà de 15 lignes urbaines (pour les quartiers d'Angers et la 1^{re} couronne) et de 16 lignes suburbaines, en partie partagées avec la Région Pays de la Loire (pour les communes de la 2^e couronne).

Pour compléter la ligne A du **tramway**, la construction des deux nouvelles lignes se poursuit avec la livraison du pont des Arts et Métiers effectuée en 2019. Les 10 km de nouvelles voies qui seront créées permettront de desservir 100 000 habitants en 2023.



511 km
d'infrastructures cyclables à Angers Loire Métropole, dont 215 km à Angers (multiplié par 5 en 20 ans pour Angers)

Nombre de voyages en transports en commun

2010 : 25 millions
2014 : 34 millions
2018 : 39 millions
2019 : 40,3 millions

Sources : VA, ALM, 2019

La plateforme sur laquelle circulera le tramway sera végétalisée sur environ 80% de son tracé et un ruban végétal d'arbres, d'arbustes, de vivaces et de graminées viendra compléter cette végétalisation dans le périmètre des travaux du tramway. Ce corridor végétal sera composé de 1714 arbres après travaux (454 conservés et 1 260 arbres plantés pour compenser les 1 172 coupés en raison de leur état phytosanitaire, de leur localisation sur le tracé du tramway ou de leur incompatibilité avec la phase de travaux nécessaire pour déplacer et réhabiliter les réseaux souterrains d'électricité, d'eau, de gaz...).

L'année 2019 se trouve aussi marquée par le changement de délégataire de service public pour les transports urbains, avec l'arrivée de RATPDev pour 6 ans.

En matière de mutation de la **flotte de bus**, les travaux d'équipement en distribution gaz du dépôt de Saint-Barthélemy-d'Anjou ont démarré en novembre 2019, avec un objectif de mise en service des cinq premiers bus au biogaz prévue au second semestre 2020. Les motorisations des bus Irido vont ainsi progressivement évoluer pour passer au biogaz.

La ville d'Angers et Angers Loire Métropole se sont également particulièrement investies sur la thématique du vélo. Le **Plan vélo** à l'échelle de la communauté urbaine a été adopté en 2019. Parmi ses actions, l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique a atteint plus de 800 subventions accordées pour un montant de 160 000 euros. En matière d'infrastructure, l'aménagement cyclable sur le Pont de Moulin Marcille fait partie des discontinuités traitées dans le cadre du Fond mobilité active. Le déploiement de parc sécurisé se poursuit avec la mise en œuvre de celui du parc Marengo à la gare. Ainsi, les sept gares ferroviaires de la communauté urbaine sont désormais équipées de box vélo individuels.

■ Accélérer le développement des énergies renouvelables et la mutation des systèmes énergétiques

Le soutien à la production et à la consommation locale d'énergies renouvelables est un enjeu clé pour faire évoluer notre système énergétique. Le défi est également d'adapter nos réseaux vers plus de flexibilité et d'intelligence, au travers d'un développement équilibré, du stockage et de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie.

En lien avec ses compétences, Angers Loire Métropole favorise notamment le développement de la biomasse locale (filière bois-énergie), du photovoltaïque, de la valorisation énergétique des déchets ou encore de la méthanisation. A cet effet, Angers Loire Métropole a intégré avec 9 autres EPCI du département du Maine-et-Loire, l'actionnariat de la Sem Alter Énergie en ce début 2020, renforçant ainsi le capital de cet outil de développement des énergies renouvelables, à la fois local et d'intérêt public.

Par secteur, voici les principaux chiffres et évènements de l'année 2019 en matière de production d'énergie renouvelable :

- **Méthanisation** : en 2019, des investissements énergétiques ont été réalisés sur la station d'épuration de la Baumette, portant les capacités d'injection de méthane sur le réseau de 15 GWh PCS/an à 19 GWh PCS/an, en permettant la récupération de chaleur sur le réseau d'eaux usées. Les impacts olfactifs sont maîtrisés sur l'ensemble de l'installation par le fonctionnement 24h/24h d'une filière de traitement des odeurs. Par ailleurs, soulignons qu'une expérimentation de captation du CO2 à partir de carbonate de sodium est prévue d'être testée sur plusieurs jours courant 2020 à partir du méthaniseur de la Baumette. A terme, ce sont jusqu'à 1700 tonnes de CO2 par an qui pourraient potentiellement être captés à la source.

- **Réseaux de chaleur alimentés en bois énergie** : l'augmentation de la production d'énergies renouvelables sur Angers ces dernières années passe essentiellement par le développement de l'usage du bois-énergie à travers ses réseaux de chaleur, ce qui constitue un levier d'action majeur de transition énergétique sur la ville. Le déploiement du schéma directeur des réseaux de chaleur se poursuit

(Belle-Beille, Roseraie, Monplaisir...). Avec actuellement 4 réseaux publics et 7 privés, l'ambition est de doubler le réseau en 2032 par rapport à la situation en 2017, soit de 60 à 120 km, et de porter la fourniture de chaleur à 350 GWh/an (résidentiel et tertiaire confondu), soit 50 000 équivalent logements. D'ores et déjà, l'énergie utile consommée est passée de 188 GWh/an en 2017 à 209 GWh en 2019, dont 78 % sont d'origine renouvelable (issue de la combustion du bois énergie). Notons que le développement du bois énergie à travers les réseaux de chaleur ne vient pas aggraver la qualité de l'air : toutes les chaudières alimentant les réseaux ont été contrôlées en terme d'émission à leur mise en service confirmant qu'elles n'ont pas à faire l'objet de restriction d'activité en cas de pic de pollution.

- **Solaire photovoltaïque** : fin 2019 est rentrée en exploitation la centrale solaire au sol de la Petite Vicomté, construite sur un terrain appartenant à la commune des Ponts-de-Cé. Alter Énergie, société détenue par des établissements publics locaux tels que le département du Maine-et-Loire et le Siéml, en est l'actionnaire majoritaire. Deux autres projets de 250 kWc portés majoritairement par Alter Energie ont également vu le jour, l'un sur la nouvelle patinoire Angers ICEPARC, et l'autre sur le complexe sportif Sport'Co à Beaucouzé.



Les réseaux de chaleur en 2019

> 68,7 km de réseaux

> 276 points de livraison

> 15 205 logements raccordés

> 209 GWh/an de livraison de chaleur, dont 78 % d'origine renouvelable.

ZOOM SUR :

La plateforme numérique cadastre solaire

En 2019, le Siéml a déployé un outil de **consultation en ligne ouvrant au public la connaissance précise du gisement solaire à l'échelle du bâtiment** et offrant en quelques clics une première approche financière d'une installation en photovoltaïque ou thermique sur le patrimoine bâti de la parcelle sélectionnée. Cette **plateforme numérique**, appelée cadastre solaire, est désormais accessible sur Angers Loire Métropole (<https://maine-et-loire.insunwetrust.solar/simulateur>), et permet



également de conseiller et accompagner les propriétaires, telle une assistance à maîtrise d'ouvrage, à installer des panneaux photovoltaïques en toiture.

ZOOM SUR :

La centrale solaire de la Petite Vicomté

A proximité du pont de Sorges aux Ponts de Cé, 11 hectares de terrain situés sur une ancienne décharge accueillent désormais plus de **20 000 panneaux solaires photovoltaïques**, permettant de produire 11 GWh/an dès 2020, soit l'équivalent de la consommation électrique moyenne de 4 000 maisons individuelles. Ce projet s'inscrit également dans une démarche citoyenne en intégrant à hauteur de 10 % de son capital social de l'**actionnariat citoyen** par l'intermédiaire d'Énergie partagée, et en revendant l'énergie produite au fournisseur d'électricité verte qu'est la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Énercoop. Enfin, la centrale



© Christophe Guérin / Ville d'Angers

prévoit d'accueillir de l'éco-pâturage afin de faciliter l'entretien tout en contribuant à l'élevage ovin.

■ *L'urbanisme et l'aménagement au cœur de la transition*

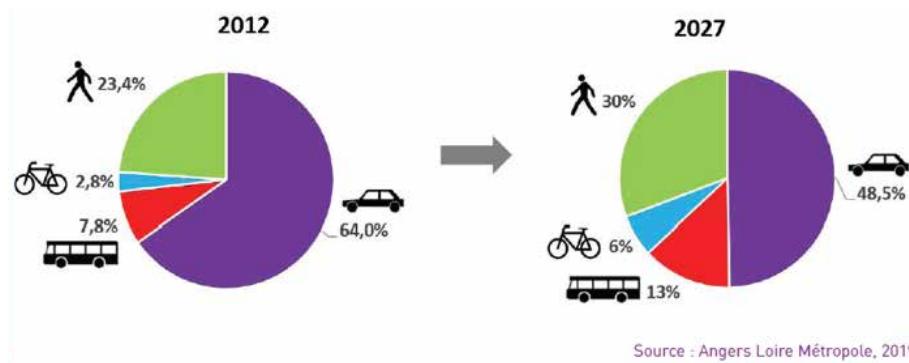
Angers Loire Métropole dispose grâce à sa compétence en matière d'aménagement un levier fort pour entraîner le territoire dans la transition énergétique. Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**, adopté en 2017, constitue en ce sens un document cadre, permettant à la fois d'imposer certaines règles d'urbanisme mais également de faire des préconisations pour aider à une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'énergie et au climat. Intégrant déjà le Plan de déplacement urbain et le Plan local de l'habitat, c'est également un outil de programmation avec des objectifs clairs fixés en matière de part modale (place de la voiture, du vélo, des transports en commun) ou encore d'habitat (nombre

de construction de logements, amélioration du parc de logement, notamment énergétique...). Sa révision en cours depuis 2018 a abouti à l'adoption du projet de PLUiH en janvier 2020.

Ainsi, sur près de 50 000 logements, le PLUiH fixe un objectif de 1 300 logements réhabilités par an jusqu'en 2027.

En matière de déplacement, il est attendu qu'entre 2012 et 2027, la voiture recule très nettement de 64 à 48 % de la part modale, et qu'à l'inverse, la marche bondisse de 23 à 30 %, les transports en commun de 8 à 13 %, et le vélo de 3 à 6 %.

> *Évolution des parts modales des déplacements entre 2012 et 2027 à l'échelle d'ALM*



Source : Angers Loire Métropole, 2019

Un objectif de baisse de 30 % de la consommation foncière a été fixé (soit moins de 73 ha/an), et le règlement inclut désormais la prise en compte d'un coefficient de pleine de terre afin de limiter l'artificialisation des sols. Enfin, le PLUiH intègre des **Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) bioclimatisme et transition écologique**, qui pose le cadre général de prise en compte de critères écologiques dans tout opération d'aménagement et de construc-

tion sur la communauté urbaine. Cet OAP inscrit ainsi clairement les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre dans les opérations d'aménagement, à travers une démarche à la fois de sobriété, d'efficacité énergétique, et de production d'énergie renouvelable. Ainsi le bioclimatisme consiste à profiter des caractéristiques du site, pour concevoir des projets qui pourront bénéficier du meilleur confort de vie ou d'usage possible, de la façon la plus naturelle possible,



et qui soient moins consommateurs en énergies. Il s'agit de **mieux exploiter** le relief du terrain, son ensoleillement, sa végétation, les vents dominants... pour par exemple **aider à améliorer** la captation et le stockage de l'énergie et de la chaleur du soleil en hiver, ou à l'inverse, pour aider à se protéger du rayonnement et mieux évacuer la chaleur en été. Cet OAP favorise également l'économie circulaire dans la construction et l'aménagement, ainsi que le développement des énergies renouvelables (biomasse, solaires photovoltaïques, thermiques, géothermiques...). Enfin, L'OAP intègre également des enjeux d'amélioration du cadre de vie et de santé des habitants par l'atténuation des nuisances sonores et la prise en compte de la qualité de l'air.

Par ailleurs, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole sont engagées dans une **démarche de labélisation écoquartier réhabilité**, dans le cadre des opérations de renouvellement urbain de Belle-Beille et Monplaisir. Cet engagement a été officialisé en janvier 2018 avec la signature de la charte écoquartier, marquant l'engagement à respecter 20 principes en matière d'impact environnemental des démolitions et réhabilitations, de performance énergétique, de prise en compte de la biodiversité ou encore d'offre de mobilité.

> Perspectives

- *Réalisation d'un schéma directeur de l'énergie partenarial avec les acteurs de l'énergie pour consolider l'aménagement énergétique futur du territoire*
- *Poursuite de développement du solaire avec en particulier la mise en œuvre fin 2020/début 2021, du projet de co-toitage solaire sur le groupe scolaire Alfred de Musset*
- *Mettre en œuvre une plateforme territoriale de rénovation énergétique*
- *Adoption d'un plan énergie bâtiment ambitieux pour le patrimoine communautaire et ville d'Angers.*
- *Mise en œuvre opérationnel du projet « territoire intelligent » (livraison du centre de donnée dit « hyperviseur » et démarrage sectoriel du pilotage optimisé) et accélération des économies d'énergie sur le parc immobiliers des collectivités.*
- *Mise en place d'un service d'accompagnement des plans de mobilité entreprises à partir du second semestre 2020, avec un objectif de 20 établissements accompagnés par an.*
- *Poursuite de la construction des deux nouvelles lignes de tramway*
- *Information et accompagnement des communes pour la mise en œuvre de l'OAP bioclimatisme et transition écologique*
- ...

REFORCER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

■ De quoi parle-t-on ?

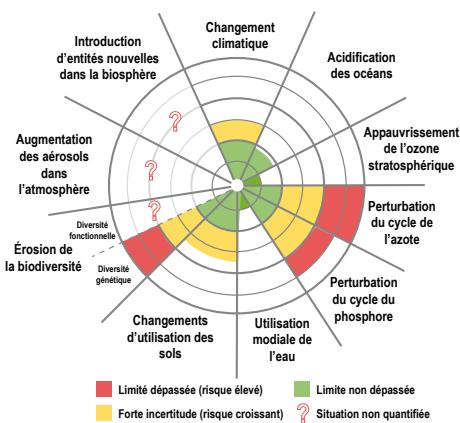
Nos modes de vie et nos processus de production de biens et services exercent **de multiples pressions sur l'environnement** qui prennent différentes formes (rejets de polluants, changements d'usages des sols, extraction de ressources naturelles, production de déchets...) et impactent la biodiversité et les écosystèmes.

Cela nous affecte également, car la nature nous rend des services essentiels au quotidien à travers l'alimentation, les matières premières, la régulation de la

qualité de l'eau et de la qualité de l'air, les espaces de loisirs et de détente...

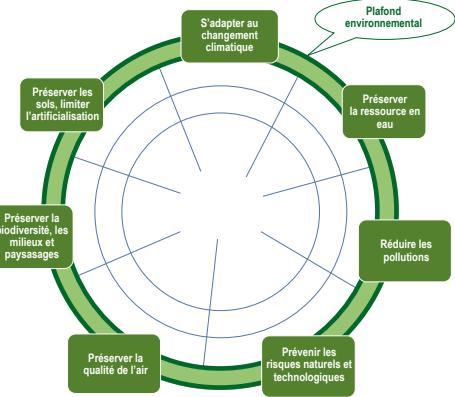
Pour garder un **espace de développement sûr et juste pour l'humanité**, il faut prendre en compte ce que l'on appelle les **limites planétaires**. Il s'agit de ne pas dépasser les limites des processus naturels régulant et maintenant la stabilité environnementale, au risque d'entraîner un basculement et des changements environnementaux irréversibles qui compromettraient les conditions favorables à la vie de l'humanité.

> *État des limites planétaires environnementales*



D'après Steffen et al., Science, 2015

> *A traduire au niveau local pour identifier les enjeux angevins*



La qualité de l'environnement est une **caractéristique du territoire angevin**, à travers son identité, son patrimoine riche, son cadre de vie reconnu et son développement économique autour du végétal. Le territoire a également une responsabilité forte dans la préservation de ses 735 km de cours d'eau, de certains sites comme les Basses Vallées angevines, reconnues pour la diversité de ses paysages ou encore des 80 espèces de flore sauvage rares ou menacées présentes localement.

C'est pour répondre à cet enjeu d'équilibre entre préservation et développement que la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole mettent en place une **stratégie de transition environnementale basée sur une adaptation locale des limites planétaires**.

Cette stratégie est en cours de définition et intègre des approches transversales telles que les politiques d'aménagement et d'urbanisme mais aussi la sensibilisation et l'éducation des habitants.



Quelques objectifs pour le territoire en 2025 (Ville d'Angers)

> **50** arbres « signaux » plantés chaque année, véritables marqueurs dans le paysage urbain (ils se distingueront par le choix de leur emplacement, leur envergure, leur essence, leur forme et couleur, et leur taille)

> **300** arbres fruitiers (variétés locales et anciennes)

> **150 000** arbres plantés au minimum



290 km²
d'aire classée ou protégée
à Angers Loire Métropole
= 44 % du territoire



16 %
d'espèces faune/flore protégées
et/ou patrimoniales



Angers
1^{re} ville verte de France 2020

Les actions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

■ *Préserver la biodiversité, les milieux et paysages*

Pour renforcer les surfaces végétalisées et faire évoluer ses espaces paysagers, la Ville d'Angers a adopté en juin 2019 son **Schéma directeur des paysages angevins**. Elle est la 1^{re} ville à se doter d'un tel projet structurant. Le schéma constitue un outil d'accompagnement au changement et d'expérimentation en matière de végétalisation face à l'importance que représentent les espaces de nature pour la création de lien social, la santé des habitants, l'adaptation du territoire au changement climatique. Il se compose de 25 actions ayant pour objectif à l'horizon 2025 de conforter l'identité paysagère de la ville, de développer le patrimoine arboré, de favoriser la gestion durable des espaces paysagers, et de sensibiliser les acteurs du territoire.

Différents projets ont déjà été menés ou sont en cours, comme les 2 tranches d'aménagement réalisées en 2019 et 2020 pour la **végétalisation du square Jeanne d'Arc à la promenade du Bout du monde** ou la création d'un **grand parc paysager** de 5,5 ha quai Saint-Serge dans le cadre du projet Angers cœur de Maine.

Autre action intégrée dans le schéma, le renforcement de l'intégration des espaces de nature dans le Plan local d'urbanisme intercommunal en cours de révision. Un travail spécifique a par exemple été mené avec des associations du territoire et les Conseils de quartier de la Ville d'Angers sur les **arbres remarquables pour compléter et renforcer les composantes végétales déjà protégées** au titre du PLUi. 755 arbres supplémentaires ont été identifiés, dont 403 sur la ville d'Angers. Un travail d'harmonisation des données récoltées par les différents contributeurs est en cours pour 2020.

Plus globalement, des groupes de travail entre directions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole ont été mis en place en 2019 et 2020 autour de la **politique de biodiversité** des deux collectivités. Ils ont permis de dresser un état des lieux des actions menées et d'entamer les réflexions sur les enjeux à venir et l'évolution possible de la politique de biodiversité dont les orientations stratégiques seront proposées fin 2021.

■ *La Maison de l'environnement au service de la sensibilisation aux enjeux environnementaux*

Face à tous ces enjeux environnementaux, il est nécessaire **de favoriser la prise de conscience des Angevins et de les accompagner dans les changements sociétaux nécessaires**, notamment en matière de biodiversité, d'éco-jardinage, d'alimentation, de zéro déchet ou encore de réchauffement climatique. Pour cela la Ville d'Angers dispose d'un service ressource dédié, la **Maison de l'environnement**. Située au cœur du parc de loisirs du lac de Maine, elle propose animations, conférences, expositions, visite de son jardin biologique de 4 000 m² et journées

évènementielles tout au long de l'année en direction des enfants et du grand public. En 2019, près de 120 animations grand public et un programme pédagogique de 20 animations pour enfants ont été proposées et près de 18 000 personnes accueillies au total. La Maison de l'environnement a également participé à 9 événements en 2019 et a accueilli 1 890 participants (Food'Angers, Journée citoyenne, 48 heures de l'agriculture urbaine, Rendez-vous au jardin, L'Été au lac, les Journées du patrimoine, Semaine européenne de réduction des déchets, Soleils d'hiver).

Localisation par commune des plantes à forte responsabilité* du territoire observées depuis 2010

Lathyrus pannonicus



©Julien Geslin / CBNB



©Hermann Guitton / CBNB

Légende :



©Julien Geslin / CBNB



1



© Jeanne Bajic / CBNB

* : plantes rares ou menacées dont la fréquence est significativement plus élevée sur le territoire de la Communauté urbaine que sur le reste du département.

ZOOM SUR : Le développement du patrimoine arboré



Chiffres clés sur la Ville d'Angers

> 100 m²

*d'espaces paysagers
publics par habitant*

> 1 espace paysager
public aménagé situé
à moins de 500 m
de tout habitant,
80 % des espaces
situés à moins de 300 m

> 417

*arbres plantés
en 2018, 405 en 2019,
420 plantés avant
la fin de l'année 2020
(arbres signaux,
vergers partagés
et conservatoires,
arbres de rues et
de parc, hors forêts
urbaines)*

Sources : Ville d'Angers, 2020

© Thierry Bonnefond / Ville d'Angers



Dans le cadre de son Schéma directeur des paysages angevins adopté en 2019, la Ville d'Angers souhaite renforcer son patrimoine arboré déjà riche (arbres d'alignements, arbres de parcs, jardins, squares, boisements, arbres de collections, arbres fruitiers).

Sur la base de projets spécifiques ou d'aménagements paysagers plus globaux, et avec un souci de privilégier des arbres locaux ou régionaux et de travailler avec les entreprises locales, la Ville d'Angers met ainsi en place :

- La plantation annuelle de 50 **arbres de rue** pour compléter ses 16 000 arbres d'alignement. Plusieurs plantations ont été mises en place notamment à Bellevue, d'autres sont à venir route de Bouchemaine ;
- La plantation d'arbres fruitiers avec à la fois : des **vergers conservatoires** de variétés anciennes locales (inaccessibles au public mais avec des animations grand public type visites pédagogiques, récoltes organisées...) et des **vergers partagés en libre cueillette** répartis sur l'ensemble des espaces publics de la ville. Plus de 260 arbres ont été plantés entre 2018/2019 et 2019/2020, une cinquantaine le sera entre 2020 et 2021 ;
- La plantation annuelle de 50 **arbres signaux** qui rythmeront les espaces publics et constitueront de véritables marqueurs dans le paysage urbain par leur essence, leur envergure ; leur forme ou encore leur couleur. Sur le potentiel de 500 arbres identifiés, 46 ont été plantés en 2018/2019 et 55 en 2019/2020.

ZOOM SUR :

le renouvellement du programme d'animation de la Maison de l'environnement



© Thierry Bonnel / Ville d'Angers

Un important travail a été mené en 2019 afin de revisiter la stratégie de la Maison de l'environnement et son programme d'animation. L'offre a été adaptée aux attentes des publics, avec notamment la **conception d'animations différencierées pour les tout-petits, les enfants, les jeunes et les adultes. Une partie des interventions a été délocalisée** en centre-ville ou dans certains quartiers, et l'offre d'animation a été concentrée pendant les week-ends et les vacances scolaires. Le nombre d'animations grand public a été doublé. (120 proposées en 2019)

Grâce à ce renouvellement la fréquentation des expositions et du jardin biologique a augmenté de 58 %. En parallèle, le nombre d'abonnés aux outils d'informations de la structure a également doublé : 2 000 abonnés à la newsletter mensuelle et 1 000 abonnées à la page Facebook.

Ce renforcement de la stratégie de la Maison de l'environnement se poursuivra sur 2020 / 2021 avec une **réflexion pour le renforcement de son rôle de centre de ressource pédagogique.**



18 000 personnes

ont profité des expositions, animations grand public et animations pour les enfants de la Maison de l'environnement en 2019

■ **Préserver les sols, limiter leur artificialisation**

Angers Loire Métropole a inscrit dans son PLUi des objectifs en matière de **limitation de consommation des espaces agricoles et naturels**, qui représentent 78 % de notre territoire, soit 73ha / an au maximum (avec l'arrivée de Loire-Authion) entre 2015 et 2027. Un premier bilan a été réalisé en 2018 : 59,2 ha/an ont été consommés entre 2015-2018. L'objectif pour la ville et l'agglomération est de continuer dans cette logique pour limiter l'étalement urbain et préserver notre ressource en terre, gage de qualité de vie, de développement agricole et support de biodiversité.

En lien avec la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, différents projets sont également menés pour **désimperméabiliser les sols** en favorisant l'infiltration des eaux à la parcelle, ce que l'on appelle aussi le concept de ville éponge. Le square Jeanne d'Arc a été réaménagé en ce sens en 2019 et un **programme de plantation de haies bocagères** permet de replanter chaque année une dizaine de kilomètres de haies, dans le cadre du Projet agricole 2017-2021. Outre leur impact sur la biodiversité (support de vie pour la faune et la flore), ces haies replantées permettent ainsi de limiter le ruissellement des eaux de pluie, favorisent leur infiltration dans les sols et protègent le sol de l'érosion.

■ **Préserver la ressource en eau**

L'état des masses d'eau en Maine et Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradé (10 % en bon état écologique contre 43 % à l'échelle nationale). Face à cet enjeu de préservation de la ressource en eau, tant du point de vue de sa qualité que de sa quantité, Angers Loire Métropole met en place différentes actions pour préserver les milieux aquatiques, mettre en place un aménagement du territoire favorable et lutter contre les pollutions.

En 2019 et 2020, les derniers travaux du **Contrat territorial milieux aquatique des Basses Vallées angevines** et **les états des lieux initiaux et suivis d'indicateurs** (biodiversité, qualité de l'eau...) ont été réalisés par l'intermédiaire du service Gestion des milieux aquatiques et

du Syndicat mixte des Basses Vallées angevines et de la Romme dont Angers Loire Métropole est membre. L'étude bilan du CTMA a également débuté et permettra la programmation de nouveaux travaux dans les Basses Vallées angevines. Avec une priorité sur la restauration des ruisseaux affluents des grands cours d'eau et des zones humides liées, le Syndicat a aussi débuté et poursuivi **6 études initiales** permettant le diagnostic et la programmation des travaux de restauration écologique sur 4 ruisseaux du territoire d'Angers Loire Métropole pour les prochaines années (2021-2026).



Sources : Agence de l'eau, 2019

Pour lutter contre les différents risques de pollutions (rejets des eaux usées non traités dans les milieux naturels, ruissellement sur voirie chargeant les eaux en polluants type hydrocarbures...) différents projets sont en cours de développement. Un **Schéma directeur des eaux usées** (assainissement collectif) et un plan d'actions pour inciter à la rénovation du parc privé d'assainissement non collectif sont ainsi en cours d'élaboration. Un travail est également engagé pour développer une **stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales**, dans la cadre de la prise de compétence en 2021 par la direction Eau et assainissement. L'objectif sera d'encourager l'infiltration des eaux dans le sol ou à défaut de favoriser leur stockage et leur restitution maîtrisée dans le milieu naturel. Des aménagements ont déjà été mis en place en ce sens, à l'image de la création de bassins versants à ciel ouvert et d'ouvrage de collecte et de stockage fonctionnant de manière gravitaire dans le parc paysager quai Saint-Serge ouvert au public fin 2019.

■ **Agir en faveur de la qualité de l'air**

La qualité de l'air dans le territoire angevin est globalement bonne, même si Angers Loire Métropole est touchée à la fois par une pollution de fond (voitures, industries, agriculture) et des épisodes de pollution l'été (ozone) et l'hiver (particules fines), avec des émissions de polluants fortement liées au trafic automobile. Pour connaître cette qualité de l'air et relayer les alertes auprès des populations, le territoire dispose d'un réseau de mesures de la pollution atmosphérique, renforcé en 2019 avec une nouvelle station mobile boulevard du Roi-René, dans l'attente de son installation définitive.

Pour améliorer la qualité de l'air, anticiper les pics de pollutions et sensibiliser les habitants, Angers

Loire Métropole élabore un **plan qualité de l'air** avec une approche transversale prenant en compte la santé environnementale, la mobilité, la sensibilisation ou encore l'aménagement du territoire. Le plan sera proposé courant 2020 et permettra le renforcement ou le développement de nouvelles actions en faveur des mobilités douces et des transports en commun, de l'étude et la mise en place de nouvelles mesures réglementaires, de campagnes d'information. Le projet de **territoire intelligent** pourrait conforter ce travail, avec par exemple la mise en place d'outils de modalisation et de capteurs de qualité de l'air permettant le développement d'application pour une meilleure connaissance de la qualité de l'air en temps réel. Une réflexion est en cours avec Air Pays de la Loire.

■ **Réduire les pollutions et prévenir les risques naturels et technologiques**

La collectivité dispose d'un bon niveau de connaissance des différents risques naturels et technologiques auxquels elle est soumise (tempêtes, séismes, retrait / gonflement d'argiles, inondations, transports de matières dangereuses...). Un certain nombre de plans de prévention sont formalisés sur le territoire pour maîtriser ces risques et limiter l'exposition des populations.

A titre d'exemple, 6 **Plans de prévention des risques d'inondation** (PPRI) sont mis en place par l'État, et 2 Programmes d'actions de prévention des inondations (Papi) sont portés par le Syndicat mixte des Basses Vallées angevines et de la Romme et l'Établissement public Loire. Des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT), pilotés par l'État, sont mis en place sur 2 des 4 sites classés Seveso (sites classés seuil haut), impactant 3 communes du territoire (Avrillé, Bouchemaine et Montreuil-Juigné).

En complément de ces dispositifs et afin d'organiser l'intervention de ses services en cas de crise majeure pour alerter, informer et protéger la population, la Ville d'Angers dispose d'un **Plan Communal de Sauvegarde**

(PCS). Il est complété par une **réserve communale de sécurité** civile qui a été créée en 2018 et mobilisée lors de la canicule de l'été 2019 ou encore durant le confinement de mars – avril 2020. Composée de 40 membres, elle permet aux Angevins d'accompagner la collectivité sur des missions de sensibilisation et d'information du grand public.

Concernant la lutte contre les pollutions, en plus des actions déjà décrites plus haut pour préserver la qualité de l'air et de la ressource en eau, un travail est en cours pour réactualiser le **Plan de protection du bruit dans l'environnement** (PPBE) et les cartographies de bruit stratégiques associées, réalisés en 2012. Ce plan viendra compléter les actions déjà menées par la Ville et la Communauté urbaine (réduction de la vitesse dans certaines rues, réfection des enrobés, traitement acoustique de certains bâtiments publics...) et permettra de mettre en place de nouvelles mesures de réduction et de gestion du bruit et de sensibiliser la population en fonction des points noirs identifiés, et de sensibilisation de la population. Il dressera également un bilan du travail mené sur les premiers points identifiés dans le PPBE de 2012.

ZOOM SUR : la mise en place du Programme d'actions et de prévention des inondations des Basses Vallées angevines



© Philippe NOSETTE

Par sa situation de confluence, le territoire d'Angers Loire Métropole est concerné de façon significative par le risque inondation. Plus de 17 000 hectares sont considérés comme inondables, ce qui représente plus de 25 % du territoire.

Pour promouvoir une **gestion intégrée des risques d'inondation** sur le territoire et **réduire leurs conséquences sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement**, deux Programmes d'actions de prévention des inondations (Papi) sont mis en œuvre sur Angers Loire Métropole : l'un sur les Basses Vallées angevines, qui concerne 10 communes du territoire ; l'autre sur Authion Loire, qui concerne 5 communes du territoire.

En 2019, des groupes de travail, des entretiens et des visites de terrain dans les communes ont été mis en place dans le cadre du Papi des Basses Vallées angevines. Cette concertation a permis d'identifier les différents maîtres d'ouvrages et les actions à mettre en œuvre. Le dossier a été finalisé fin 2019 puis labellisé et signé en 2020. Les actions seront lancées fin 2020. 8 seront mises en œuvre d'ici 2026 par Angers Loire Métropole, autour de la sensibilisation et culture du risque (formation des agents, sensibilisation de la population et des scolaires, développement de projets numériques...) et d'études ou de diagnostic pour affiner la connaissance locale.

■ **Adapter le territoire aux impacts du changement climatique**

Les effets du changement climatique se ressentent déjà localement : entre 1959 et 2017, la température dans la région a augmenté de +1,5°C en moyenne et depuis 1959, les trois années les plus chaudes en Pays de la Loire ont été constatées en 2011, 2014 et 2018. Le Maine-et-Loire pourrait subir une augmentation de 1,2 à 1,4°C dans les années 2030 et de 2,5 à 2,8°C d'ici 2080, avec un accroissement plus marqué pour les mois de juillet à septembre, un nombre de jours de canicules augmentant significativement et une diminution du cumul annuel des précipitations.

Face aux impacts du changement climatique sur les populations, la biodiversité, l'économie ou encore les transports, l'adaptation au changement climatique constitue donc un enjeu majeur.

C'est pour préparer le territoire à ces évolutions et renforcer sa capacité de réponse que la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont mis en place en 2019 un **groupe de travail** pour échanger sur les enjeux, les actions déjà menées et celles à envisager à l'avenir. En parallèle, un travail a été entamé avec l'Agence d'urbanisme de la région d'Angers et le Pôle métropolitain Loire Angers pour mieux localiser les **îlots de chaleurs et de fraîcheur urbains** et aider à définir les actions pouvant être mises en œuvre par secteur et type de tissu urbain.

Dans une logique de partage d'expérience, le territoire a également accueilli en 2019 une **visite du terrain du groupe de travail national** du Comité 21 sur l'adaptation au changement climatique.

Pour mieux identifier les secteurs sensibles et les actions à mener (biodiversité, agriculture, ressource en eau, infrastructures, mesures sanitaires...), une **mission d'études** a été lancée en 2020 pour réaliser un **diagnostic de vulnérabilité** du territoire et élaborer un **plan d'adaptation au changement climatique**. A terme, le plan d'adaptation constituera un cadre stratégique opérationnel pour limiter les impacts et dommages du changement climatique sur le territoire, favoriser sa résilience et mobiliser les acteurs locaux.

■ **La résilience territoriale**

En parallèle de ces travaux sur l'adaptation au changement climatique, une réflexion plus globale a été lancée début 2020 sur la notion de résilience territoriale, qui désigne la capacité des différents éléments qui composent un territoire (ses individus, ses infrastructures et ressources, ses organisations...) à résister aux différentes perturbations qui les menacent, connues et inconnues, présentes et futures. En effet, au-delà du changement climatique, le territoire est menacé par un grand nombre de perturbations, toujours plus incertaines et interconnectées (dont l'exemple le plus récent est la pandémie du Covid-19 et ses multiples conséquences économiques et sociales). Il devient dès lors nécessaire d'avoir **une approche plus transversale de compréhension et de réduction des vulnérabilités du territoire**, qui viendra renforcer la stratégie de transition écologique de la Ville et de la Communauté urbaine.

En complément de ces travaux engagés antérieurement à la pandémie, une première dynamique est enclenchée au sein de la collectivité pour faire un retour d'expérience Covid-19 et analyser comment la crise a été gérée localement et vécue par les agents. L'objectif opérationnel est d'améliorer les plans de continuité d'activité et de se projeter sur les crises à venir, dans une démarche proactive.



> Perspectives

- *Poursuivre l'élaboration de la stratégie de transition environnementale pour renforcer la mise en cohérence de l'ensemble des actions menées en la matière et apporter de nouvelles ambitions ;*
- *Mettre en place le Schéma directeur des paysages d'Angers Loire Métropole ;*
- *Engager le renouvellement du Plan biodiversité ;*
- *Poursuivre le renforcement du volet environnemental du PLUi ;*
- *Renforcer le rôle de la Maison de l'environnement en tant que centre de ressource pédagogique ;*
- *Adopter le plan qualité de l'air ;*
- *Elaborer le plan d'adaptation au changement climatique ;*
- *Elaborer le Plan de prévention du bruit dans l'environnement ;*
- *Poursuivre les études du Papi d'intention Authion Loire, mettre en œuvre les actions du Papi Basses Vallées angevines et programmer de nouveaux travaux dans le cadre du Contrat territorial milieux aquatiques des Basses Vallées angevines ;*
- *Poursuivre l'étude sur le retour d'expérience Covid 19 dans les services et poursuivre les travaux pour une stratégie de résilience territoriale ;*
- ...

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

■ De quoi parle-t-on ?

Il nous faudrait près de trois planètes pour maintenir nos modes de vie actuels si la population mondiale atteint 9,6 milliards d'ici à 2050 (source : Onu).

Face à cette pression exercée sur nos ressources naturelles il devient aujourd'hui essentiel de rompre avec le modèle d'une **économie linéaire** (extraire, fabriquer, consommer, jeter), déconnectée de ses impacts, pour aller vers un nouveau modèle d'**économie circulaire**.

Ce modèle s'appuie sur la mise en place de **nouveaux modes de conception, de production de distribution et de consommation plus sobres, moins consommateurs d'énergie, d'eau et de matières** et vise à considérer **les déchets comme des ressources** pouvant réintégrer les cycles de fabrication.

La transition vers une économie circulaire implique une approche transversale, tant du point de vue des acteurs (du producteur au consommateur, voire entre acteurs économiques, pour favoriser la mutualisation de ressources, d'infrastructures...), que du **cycle de vie du produit** (approvisionnement, conception, transport, utilisation, recyclage ou réemploi).

Angers Loire Métropole a d'ores et déjà engagé une **politique de transition vers une économie circulaire et responsable** à travers **deux démarches structurantes** :

- **la stratégie de prévention des déchets et d'économie circulaire**, avec un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire ;
- **la stratégie agricole et alimentaire**, à travers le projet agricole et le projet alimentaire territorial en cours de construction. L'objectif est d'enrichir et promouvoir l'économie agricole locale, sensibiliser et rendre plus accessible à tous une alimentation saine et de qualité.

En lien avec ses compétences, la Communauté urbaine agit également en faveur du **développement économique** au sens large, pour faire du développement durable et des transitions en cours, des facteurs d'innovation, de dynamisme, d'attractivité et de rayonnement pour le territoire.



Quelques objectifs pour le territoire en 2021 (Angers Loire Métropole)

> *passer de*

**495 kg à
480 kg/an/
habitant
en 3 ans**

> *Baisser de*

**1 000 tonnes
des déchets
non inertes enfouis**

> **136 établissements
accompagnés par an**

Les actions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

■ Réduire la production de déchets et augmenter le recyclage



Total de

**496 kg/hab/an
de déchets ménagers
et assimilés* collectés en 2019
(+1,26 % par rapport à 2018)**

*ordures résiduelles + tri + déchèteries

d'ordures
ménagères
collectés
(+0,54% par rapport
à 2018)



de tri sélectif
collectés
(+0,61% par rapport
à 2018)



collectés
en déchèteries
(+2,09% par rapport
à 2018)



Sources : Angers Loire Métropole, 2020

Angers Loire Métropole est engagée dans la réduction des déchets depuis bientôt quinze ans. Plusieurs programmes de prévention des déchets se sont succédés depuis 2005. Après l'adoption du **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** pour la période 2016-2020, le **Codec** (Contrat d'Objectifs déchets économie circulaire), signé avec l'Ademe en 2019, est venu renforcer cette démarche.

Son programme de 30 actions mis en œuvre entre 2019 et 2021 en partenariat avec Aldev (Angers Loire Développement) et les Chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture) est **destiné à favoriser la transition vers une économie circulaire à travers** la prévention des déchets, l'amélioration du tri et le développement du recyclage et de la valorisation.

Concrètement, parmi les actions menées par Angers Loire Métropole :

- En matière de **compostage** et de **broyage**, le déploiement des composteurs se poursuit sur le territoire (25 % de foyers équipés à ce jour). Un accompagnement est proposé aux référents bénévoles de sites de compostages avec Label verte et des séances de broyages de végétaux sont mises en place dans les déchèteries et communes avec un objectif d'intensification en 2020. Ces actions permettent aujourd'hui de détourner des ordures ménagères environ 280 tonnes/an de déchets alimentaires.
- En matière d'**éco-consommation**, la collectivité a mis à disposition en 2019 près de 120 000 gobelets réutilisables pour les associations, entreprises et particuliers, mais aussi au sein de ses services dans une optique d'exemplarité. Suite à une expérimentation, un

accompagnement a également été mis en place en 2019 auprès de familles désireuses de s'équiper de couches lavables ;

- En matière de **réemploi**, la convention de partenariat avec Emmaüs et la ressourcerie des Biscottes a été renouvelée pour permettre à ces structures de collecter les objets réemployables sur les 6 déchèteries du territoire pour leur donner une seconde vie ;
- En matière de **gestion des biodéchets**, le partenariat avec Cocycler a été poursuivi pour valoriser les déchets des restaurants, commerces alimentaires, fleuristes, etc. ;
- En matière de **d'accompagnement des professionnels**, à titre d'exemple, 7 établissements sont accompagnés pour mettre en place une collecte de biodéchets avec valorisation en local ; un groupe

de travail autour des éco-événements a également été lancé en 2019 avec une vingtaine d'organisateurs d'événements d'envergure sur le territoire. La collectivité poursuit aussi sa convention avec l'école d'ingénieurs Esaip dans le cadre du projet TriAcademy pour sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, réaliser des diagnostics de flux et développer des synergies. 505 entreprises ont été contactées depuis le début du partenariat et 66 diagnostiquées.

De nombreuses actions sont également menées tout au long de l'année pour **sensibiliser et former les différents publics** sur le thème des déchets : personnels d'entreprises, étudiants grand public scolaires, etc.

Une sensibilisation spécifique est également réalisée auprès des professionnels.

ZOOM SUR :

l'expérimentation sur la récupération du verre plat pour réemploi en entreprise

Inscrite dans les actions du Codec, une expérimentation sur la récupération et la valorisation de verre plat est en cours depuis janvier 2020, en lien avec l'association Revie-Verre, structure issue de l'économie sociale et solidaire, qui a noué des partenariats avec des entreprises du territoire.

L'objectif de cette expérimentation, initiée dans un premier temps pour un an, est de

pouvoir tester la faisabilité et valider le modèle économique de cette démarche, consistant à **collecter** dans deux déchèteries d'Angers Loire Métropole **des fenêtres et portes vitrées, puis à les démanteler et valoriser auprès des différentes filières**. Au 15 mars 2020, près de 8 tonnes ont ainsi été récupérées et valorisées sur deux mois et demi.

■ **Accompagner les acteurs économiques**

Angers Loire Développement (Aldev), l'agence de développement économique d'Angers Loire Métropole, est la porte d'entrée du territoire pour tout projet de création, de développement ou d'implantation d'entreprise et l'interlocuteur privilégié sur les questions d'emploi, de recrutement, d'innovation, de recherche et d'enseignement supérieur.

L'agence se mobilise notamment pour encourager l'innovation et le développement de filières économiques durables et solidaires, favoriser l'insertion et le retour à l'emploi et impliquer les entreprises du territoire dans des démarches éco-responsables, en lien avec ses partenaires.

Dans le cadre du Codec, porté par Angers Loire Métropole, en copilotage avec Aldev et en partenariat avec les chambres consulaires, une étude sur la **création d'une filière économie circulaire culturelle et créative** a notamment été lancée pour mieux identifier et quantifier les besoins en matière de seconde main et les gisements disponibles dans les entreprises. Une enquête, réalisée auprès de 141 acteurs créatifs, a notamment révélé des besoins et des attentes de la part des créatifs sur les matières bois, carton, textile et métaux. Un travail est en cours pour définir les différents scénarios de structuration d'une éventuelle filière.

Par ailleurs, pour favoriser les synergies entre entreprises et les pratiques vertueuses (énergie, déchets, ...), des **démarches d'économie circulaire et créative** sont développées dans deux zones d'activités du territoire. En 2019, dix entreprises angevines ont également été accompagnées et **labellisées « éco-défis »**, label éco-responsable pour les artisans-commerçants.

En lien avec la SOMinVAL (gestionnaire du Min), une réflexion est aussi engagée sur la **mise en place d'un dispositif de mutualisation des livraisons alimentaires à partir du Min d'Angers**. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2019 auprès de prestataires du transport et de la logistique pour sélectionner le futur exploitant de la plateforme de mutualisation. L'ambition de la Sominval est de lancer ce dispositif expérimental en partant des besoins des entreprises du Min. A terme, l'objectif est de capter des flux complémentaires permettant d'aller au bout de la démarche visant à limiter l'empreinte carbone et réduire les nuisances des transports de marchandises en centre-ville.

ZOOM SUR :

l'appel à innovation économie circulaire

Cette action, mise en œuvre en partenariat avec Aldev et Angers Technopole, vise à **accompagner des acteurs du territoire dans le développement et la concrétisation de projets économiques** en lien avec l'économie circulaire.

Ce dispositif permettra d'**accompagner 6 à 7 créateurs (ou jeunes entreprises) par an pendant 2 ans** dans les différentes étapes de leur projet, sur une période de 3 mois.

L'accompagnement se concrétisera par du conseil et du coaching de professionnels et

d'experts sur les étapes indispensables de lancement des projets (étude de marché, innovation, business model, prototype, juridique, ...) mais aussi sur la stratégie d'économie circulaire (Eco-conception, économie de la fonctionnalité, éco-innovation, Analyse de cycle de vie, mesure des impacts, etc.)

En 2020, une première session est en cours, avec des projets touchant les secteurs de l'alimentaire, le textile, le mobilier, l'événementiel et la logistique industrielle.

■ *Promouvoir l'agriculture locale et favoriser une alimentation de qualité et de proximité*

Au cours de ces 25 dernières années, notre territoire a vu disparaître presque la moitié de ses entreprises agricoles (en lien également avec des modifications de statuts et des regroupements d'entreprises) et actuellement, la moyenne d'âge des exploitants se situe autour de 50 ans. Cette situation constitue un enjeu majeur car l'agriculture est une composante importante de l'économie locale. Par ailleurs, en plus de sa fonction nourricière, elle remplit des missions clés dans la protection de l'environnement (biodiversité, limitation du risque inondation...), l'entretien des paysages, ou encore l'appui au développement des énergies renouvelables (méthanisation des boues agricoles, filière bois énergie...).

Le **Projet agricole 2017-2021** développe cette approche globale à travers la trentaine d'actions mises en œuvre : protection des terres agricoles, transmission et renouvellement des générations, alimentation, pratiques respectueuses de l'environnement, développement des énergies renouvelables.

Dans le même temps, l'alimentation durable est un facteur essentiel de la transition écologique. L'alimentation peut en effet représenter jusqu'à $\frac{1}{4}$ du budget carbone d'un ménage (avec le transport, le logement, l'équipement) et constitue à ce titre un levier important. Le gaspillage alimentaire est un facteur énorme de pertes et de déchets puisqu'un tiers de notre alimentation est gaspillée entre le champ et l'assiette. Sur le volet social, l'accès à l'alimentation de qualité pour tous est aussi un enjeu majeur et fait partie des droits fondamentaux des êtres humains. Un autre élément important repose sur la capacité de tous les acteurs de la chaîne alimentaire à s'aligner sur une même stratégie d'alimentation durable, saine et de qualité.

Ces différents enjeux ont contribué à l'émergence et ont alimenté les réflexions autour du **Projet alimentaire territorial** (Pat) d'Angers Loire Métropole.

ZOOM SUR : la feuille de route 2030 du Projet alimentaire territorial

Celle-ci a été construite dans le cadre d'un processus de concertation avec les acteurs du système alimentaire du territoire de septembre à décembre 2019. Elle a pour vocation d'être une base partagée pour les échanges futurs et servira à l'élaboration de fiches-actions.

Sur la base d'une **finalité partagée**, « **Développer et promouvoir une alimentation saine et locale par tous et pour tous** », **3 grandes ambitions** ont été chiffrées à l'horizon 2030 : au moins 50 % d'alimentation durable dans les assiettes en 2030 (produits bio, locaux, frais, de saison,...), 20 % de l'assiette en bio ; au moins doubler l'autonomie alimentaire du territoire d'ici 2030 (6,5 % aujourd'hui) ; atteindre au moins 40 % de la surface agricole utile sous signe de qualité environnementale d'ici 2030 (contre 20 % estimée aujourd'hui).

6 grandes orientations ont ainsi été définies : préserver et valoriser une agriculture durable et résiliente, tournée vers le territoire ; renforcer les stratégies territoriales des organisations économiques ; favoriser l'accès aux produits locaux et durables ; accompagner le changement de comportement des consommateurs ; organiser l'accessibilité sociale à une alimentation durable pour tous ; impulser un système alimentaire acteur de la transition écologique.

■ *Favoriser une commande publique plus responsable*

L'accompagnement des acteurs économiques à la transition écologique se fait également via les marchés publics passés par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

Au-delà de la question de l'exemplarité des collectivités, **les achats publics sont de puissants leviers** (182 M€ en 2019) pour inciter aux bonnes pratiques et soutenir la transformation ou la création d'offres plus respectueuses de l'environnement. Cette démarche est d'autant plus importante et nécessaire aujourd'hui suite à la promulgation de la **loi du 10 février 2020 sur la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire**.

Le déploiement de la compétence achat au sein de la collectivité amène à une intensification de la relation avec les fournisseurs : rencontres, sourcing, négociations, etc. (dans le respect et la prise en compte du nouveau Code de la Commande publique - 1er avril 2019). Ces différents temps d'échanges sont aussi l'occasion d'aborder avec les opérateurs les questions relatives au développement durable : clause d'insertion, spécifications techniques, limitation des emballages, possibilité en termes d'économie de ressources, économie circulaire...

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers poursuivent également leur implication dans les travaux de l'association RESECO pour une « commande publique durable » en contribuant au pilotage de groupes de travail thématiques (cf. zoom ci-dessous).



**768 marchés/
accords cadre passés
en 2019 par la Ville
d'Angers et Angers
Loire Métropole,
correspondant
à 182 M€
de dépenses :**

> 139 ont intégré
une clause d'insertion
professionnelle

> 226 ont intégré
une clause
environnementale
(128 en 2018)

ZOOM SUR : la création d'une grille « achat et économie circulaire » pour les collectivités du Grand Ouest

En mars 2019, un groupe de travail méthodologique a été créé autour de la thématique « Commande publique et économie circulaire ». Neuf collectivités et EPCI membres de l'association Reseco (réseau du Grand Ouest pour une commande publique durable, association regroupant une centaine d'acteurs publics du grand ouest, qui œuvre pour favoriser l'intégration du développement durable dans les achats publics) ont participé à cette **instance co-pilotée par Angers Loire Métropole et le Conseil régional des Pays de la Loire**.

Fruit de réflexion du groupe de travail, la grille « Achat économie circulaire » a été élaborée afin de contribuer au développement de l'économie circulaire. Comportant un onglet « définitions » pour mieux appréhender quelques notions de l'économie circulaire ainsi qu'un onglet « boîte à outils » proposant plusieurs documents et bonnes pratiques, cette grille a vocation à **guider les acheteurs et à leur permettre de valoriser les actions réalisées**. Elle peut être utilisée sur l'ensemble des étapes du cycle de l'achat et constitue à la fois une aide au montage et un outil d'évaluation.

Cet outil sera officiellement présenté en décembre 2020 dans le cadre du salon Enviopro qui se tiendra à Angers du 8 au 10 décembre.

■ Développer le tourisme vert

Angers Loire Métropole est située au croisement de **plusieurs itinéraires cyclables et voies vertes** : Loire à vélo, Vélo Francette, Vallée du Loir à vélo.

Pour proposer une offre cohérente et complète sur le territoire, favoriser la pratique du vélo et valoriser la qualité des paysages et du réseau hydrographique, la collectivité s'est dotée depuis 2015 d'une stratégie et d'un plan d'actions spécifique. Cette stratégie participe par ailleurs directement au développement des mobilités actives alternatives à la voiture, à la sensibilisation à la biodiversité et à la pratique d'une activité de découverte et de loisirs accessible.

Après la réhabilitation en voie verte des 6,5 km de voie ferrée entre Angers, Avrillé et Montreuil-Juigné, les travaux ont été lancé en 2019 pour la section Angers – Saint-Barthélemy-d'Anjou. Ils se termineront courant 2021. Ce sont ainsi plus de 12 km de nouveaux tronçons aménagés qui permettront de se rendre de Montreuil-Juigné à Saint-Barthélemy-d'Anjou, en toute sécurité. De nouvelles liaisons, programmées à partir de 2020, relieront également les communes de Cantenay Epinard, Écouflant, Avrillé, Bouchemaine, Trélazé ou encore les berges de Maine.

Par ailleurs, dans le cadre d'une **politique de développement de sentiers communautaires touristiques** initiée depuis 2016, 21 nouveaux sentiers de randonnées pédestres ont été aménagés ou sont en projet.

Enfin, Destination Angers a axé depuis 2019 sa stratégie de marketing et communication sur un **positionnement « Ville-Nature »** en créant de nouveaux produits touristiques autour du vignoble en 2019 puis du vélo, du gravel et du fluvial en 2020.



> Perspectives

- *Lancement en septembre 2020 d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner Angers Loire Métropole dans la formalisation d'une feuille de route en matière d'économie circulaire et responsable ;*
- *Élaboration d'un projet de réindustrialisation de Biopole autour du centre de tri, en visant une cohérence d'activités dans une logique d'Écologie industrielle territoriale centrée sur la valorisation matière et énergétique des déchets ;*
- *Mobilisation des acteurs de l'économie circulaire autour de la démarche d'élaboration et de signature avec l'État d'un contrat de transition écologique ;*
- *Intensification des actions de sensibilisation et d'accompagnement des services de la collectivité, des acteurs locaux et des habitants sur les modes de production, d'achats et de consommation durables et responsables (économie circulaire, sobriété, réduction des déchets, etc.) ;*
- *Lancement d'une réflexion spécifique et d'actions concrètes sur le réemploi des matériaux du bâtiment, notamment autour des programmes de rénovation urbaine et des projets d'aménagement ou de construction d'envergure ;*
- ...

PLACER L'USAGER ET L'HABITANT AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE LOCAL

■ De quoi parle-t-on ?

En plus d'assurer un espace sûr sur le plan environnemental pour nos sociétés, il est nécessaire d'assurer un espace juste sur le plan social. Ce **plancher social** correspond aux nécessités de vie pour répondre aux besoins de chacun, dont personne ne devrait manquer : éducation gratuite, logement décent, revenus suffisants, accès à l'eau potable et à la santé, participation citoyenne...

Notre territoire est lui-même confronté à certains **enjeux clés** pour respecter les limites de ce « plancher social » : fragilités liées à l'avancée en âge (les plus de 60 ans représenteront 26 % de la population d'Angers en 2030), précarité et inégalités sociales (19 % des ménages angevins vivant sous le seuil de pauvreté), accès à l'emploi difficile (50 % des demandeurs d'emploi ayant moins de 25 ans). En contrepoint, la vitalité du tissu associatif (plus de 1600 associations angevines), l'importance de la jeunesse (plus de 42 000 étudiants) et de la participation citoyenne contribuent à des dynamiques locales.

Pour répondre à ces enjeux il est nécessaire d'**adapter le service public pour qu'il soit accessible et proche de chacun**. Il est également nécessaire de l'adapter à l'**évolution des besoins** (vieillissement, perte d'autonomie, aides aux plus fragiles, ...), **des modes de vie** (horaires atypiques, desserrement des ménages, maintien à domicile...) et **des aspirations** (recherche de bien-être et de qualité plutôt que de richesse et de quantité, recherche de l'usage plutôt que de la possession, demande de nature, participation citoyenne, ...).

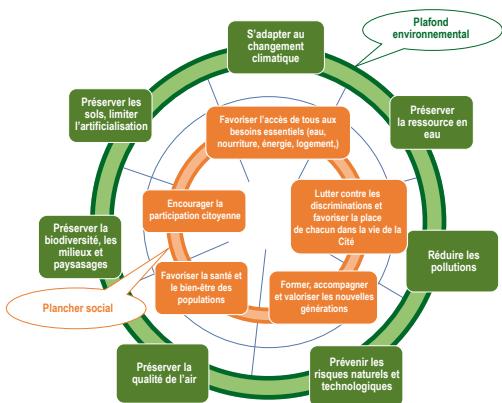
Pour y répondre, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers mettent en œuvre des actions multiples et des stratégies globales comme le Contrat de ville, le Contrat local de santé, la démarche Ville amie des enfants et Ville amie des aînés, le volet habitat du Plan local d'urbanisme intercommunal...

À travers son centre communal d'action social (CCAS), Angers dispose par ailleurs d'une ample capacité de réponse pour accompagner les angevins dans leurs parcours de vie et développer les solidarités.

L'espace sûr et juste pour l'humanité : entre plancher social et plafond environnemental



L'espace de développement angevin et la stratégie de transition écologique et solidaire



Les actions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

■ Favoriser l'accès de tous aux besoins essentiels (eau, nourriture, énergie, logement, emploi)

Nous ne sommes pas tous égaux devant les évolutions en cours : adaptation au marché de l'emploi, hausse des prix de l'énergie, prix des logements, accès à une alimentation de qualité...

Pour lutter contre les inégalités, le CCAS met en place différents **dispositifs d'aides sociales facultatives** dans différents domaines : pour prendre soin de soi (aide alimentaire, aide au paiement d'une facture d'énergie, aide pour des soins de santé...), développer son projet professionnel (aide à la formation professionnelle, aide au financement du permis de conduire avec le permis citoyen...) et vivre dans la ville (aide au transport...).

Il coordonne et anime une **politique d'aide alimentaire** avec le réseau d'associations caritatives du territoire qui permet notamment chaque année à près de 9 000 ménages de recevoir une aide alimentaire en nature. Le

CCAS a également mis en place un dispositif de lutte contre la précarité énergétique avec des actions de sensibilisation auprès de foyers grâce à un partenariat avec Unis cité.

Pour favoriser l'**insertion et l'accès à l'emploi durable** de personnes en difficulté, Angers Loire Métropole met en place différentes actions d'accompagnement. A titre d'exemple, elle coordonne un **Plan local pour l'insertion et l'emploi** qui permet d'accompagner de manière individualisée plus de 700 personnes par an dans un parcours d'insertion. Elle accompagne également les entreprises pour faciliter le recours aux **clauses d'insertion professionnelles** dans leurs marchés publics et ainsi appuyer au retour à l'emploi de certains publics prioritaires. En 2019, 225 entreprises ont pu réaliser des actions d'insertion dans ce cadre, bénéficiant à 811 personnes et permettant la signature de 994 contrats de travail.

■ Lutter contre les discriminations et favoriser la place de chacun dans la vie de la Cité

Favoriser la place de chacun dans la ville est primordiale pour développer un territoire vivable et équitable pour tous. Cela implique de lutter contre toutes les formes de discriminations (sexe, origine, état de santé, âge...) qui peuvent avoir lieu en matière d'accès à l'emploi, à un service ou encore à un logement. Plus globalement, il s'agit de favoriser la participation et la prise en compte de chacun dans la vie de la Cité.

Face à cet enjeu clé, la Ville d'Angers met en place différents dispositifs en faveur de l'égalité des droits et opportunités de chaque habitant.

En matière d'handicap, la collectivité dispose d'un **Conseil local des personnes en situation de handicap** pour leur permettre de s'impliquer dans toutes les composantes de la vie de la Cité et apporter des réponses adaptées au vivre-ensemble avec ou sans le handicap. Des groupes de travail sont mis en place tout au long de l'année pour appuyer certains projets de la collectivité, organiser des temps de sensibilisation ou des évènements grand public.

De la même manière, pour permettre à un maximum d'Angevins de profiter d'un vieillissement actif et en bonne santé, la Ville d'Angers et le CCAS sont engagés dans la démarche « **Ville amie des aînés** ». Cet engagement prend la forme d'un plan d'actions transversal pour prendre en compte l'impact particulier du vieillissement de la population sur l'habitat, les services, les équipements, les transports et le cadre de vie. De nombreuses actions sont menées chaque année : accès aux informations (espaces seniors dans les quartiers d'Angers...), adaptation de l'habitat (construction, habitat intergénérationnel...), maintien à domicile (services à la personne, accessibilité des services et équipements du quartier...), lutte contre l'isolement (équipes citoyennes déployées dans les quartiers), accompagnement des aidants (structures ressources à l'espace du bien-vieillir Robert Robin ou encore au sein de l'Ehpad César-Geoffray)...

Dans une logique d'exemplarité, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont également mis en place un **Plan managérial de lutte contre**

les discriminations et pour l'égalité. L'objectif de cette démarche interne transversale est de prévenir et de lutter contre toutes les formes de discriminations et de promouvoir l'égalité auprès des collaborateurs et des candidats à un emploi ou un stage à la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et au CCAS.

■ *Former, accompagner et valoriser les nouvelles générations*

Au-delà de la question de la réussite scolaire ou de l'accès à l'enseignement supérieur et à l'emploi, la place de l'éducation est un enjeu clé pour susciter et développer la curiosité, le plaisir d'apprendre, l'esprit critique et d'initiative. C'est un levier puissant pour donner aux enfants et aux jeunes la chance de réussir et s'épanouir, leur permettre de découvrir et valoriser leurs talents. C'est aussi un moyen de former les futurs citoyens : sur les questions liées à la solidarité, au respect de l'autre, à l'environnement...

Pour cela, la Ville d'Angers met par exemple en place des **temps d'activités périscolaires** en direction des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville. En 2019, un stage a été mis en place autour de la cuisine avec découverte des produits de saison et des marchés, rencontres de producteurs locaux et invitation des parents à partager un repas confectionné par leurs enfants. D'autres stages ont également permis aux enfants de découvrir la nature, le monde des abeilles, ou encore de s'initier aux gestes de premiers secours, avec validations des gestes et compétences. Un travail est en cours afin de proposer à l'avenir dans chaque école de la ville des actions, ateliers, animations et projets partenariaux autour du développement durable et de la transition écologique sur les temps péri et extrascolaires.

La Ville d'Angers dispose également d'une direction et d'un lieu dédié à la jeunesse, l'espace Angers connecté Jeunesse. Différents dispositifs sont chaque année mis en place pour valoriser l'expression des jeunes, les accompagner dans leur quotidien et encourager leurs projets. Parmi ces dispositifs figure le « pack J été », dispositif en faveur des jeunes de 16 à 25 ans pour préparer un départ en vacances. Le pack permet aux jeunes de s'impliquer dans une démarche projet, favorise leur autonomie et leur sensibilisation sur les questions de santé notamment. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à 2 heures d'actions de réciprocité auprès de la ville, d'une maison de quartier ou d'une association. Près de 200 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif en 2019. Le temps fort « J'économise : Les bons gestes pour soi et sa planète » a également été renouvelé et accueilli 500 participants, avec un vide dressing, des ateliers pour créer son mini jardin, cuisiner des produits locaux, un temps d'information sur l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire...



Le Conseil Local des personnes en situation de handicap

> 22 associations partenaires

> 10 réunions et 7 groupes de travail en 2019

> 100 personnes sensibilisées au handicap par le groupe thématique « Vivre ensemble » en 2019



Les TAP sur la ville d'Angers en 2019

> 139 jours de TAP en maternelle et 68 en élémentaire

> En moyenne 2 991 enfants accueillis par jour en maternelle et 4 886 en élémentaire

> Taux de fréquentation de 65 % à 82 % enfants accueillis en maternelle, de 68 % à 84 % en élémentaire

L'éducation ne concerne pas seulement les plus jeunes, l'**Institut municipal** propose des instruments de formation permanente et de culture populaire pour tous, tels que des conférences et des cours publics. Pour la saison 2020/2021 il mettra notamment en place un **cycle de conférences sur les transitions écologiques**. À partir de 5 thématiques (énergie-climat, économie, déchets, engagement citoyen, biodiversité et alimentation) plusieurs conférences seront proposées pour mieux comprendre les enjeux de ces transitions.

ZOOM SUR : le projet « Jeudi, c'est fruit »

Après un temps d'expérimentation dans 10 écoles publiques, le projet « Jeudi, c'est fruit » s'est déroulé dans toutes les écoles de la ville d'Angers en 2019. À travers la distribution de fruits sur le temps périscolaire avec un temps d'animation adapté aux différentes tranches d'âges, l'objectif est de promouvoir une éducation alimentaire saine auprès des jeunes angevins et de soutenir les filières agricoles locales.

Différents partenaires accompagnent la mise en œuvre de ce projet : la direction Santé publique, la Maison de l'environ-

nement, des associations partenaires. Concrètement, une animation sur la **saisonalité des fruits et des légumes** a été mise en place au 1^{er} trimestre, associée à des **recommandations pour mieux manger et bouger**. Au 2nd trimestre, une animation sur le **développement durable** et la **lutte contre le gaspillage** a permis d'aborder les écogestes et la question du recyclage et du compostage des déchets. Un atelier cuisine a également été proposé aux enfants.



■ *Favoriser le bien-être des habitants*

Placer l'humain au cœur du développement durable implique de favoriser l'épanouissement de chacun à travers l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Il s'agit également de promouvoir l'accès à la santé et la santé environnementale face aux risques qui peuvent être occasionnés par la pollution et certains problèmes écologiques.

Après la mobilisation de plus de 130 professionnels et élus entre janvier et février 2019, Angers Loire Métropole a signé en juillet 2019 un **Contrat local de santé** afin de développer la promotion de la santé et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé sur la Communauté urbaine. Ce contrat est signé pour 3 ans et se base sur une approche globale de la santé (bien-être physique, mental et social). Il s'articule autour de 4 ambitions : développer, accompagner la coordination, l'information, l'innovation en santé ; promouvoir la santé tout au long de la vie ; garantir un accès à la santé pour tous ; développer un environnement et des territoires favorables à la santé. Une vingtaine d'actions prioritaires ont été mises en place en 2019 et 2020, en partenariat avec les différents acteurs du territoire engagés. A titre d'exemple, un groupe de travail a été mis

en place autour de la sensibilisation aux bons gestes et bonnes pratiques pour son logement, ou encore des réflexions ont été enclenchées pour mettre en place un Conseil local de la santé mentale afin de mener des actions pour améliorer la santé mentale de la population. D'autres actions seront précisées dans le cadre d'une feuille de route annuelle dès 2021.

Autre exemple en matière culturelle, la Ville d'Angers met en place la **charte Culture et solidarité**. Elle propose différents projets artistiques et culturels en faveur des personnes isolées, en difficulté de ressources, repliées sur elles-mêmes. Grâce à l'implication de 65 partenaires (associations, structures culturelles et services de la Ville d'Angers), à leur mise en réseau et à la mutualisation de leurs ressources, les sorties sont proposées à un tarif de 2 euros par participant (dans certains cas gratuité). Pour la saison 2018/2019, la charte a proposé 129 sorties (spectacles, rencontres avec des artistes, découverte de lieux de création...) au profit de 6 144 participants (+7 % du nombre de bénéficiaires par rapport à la saison précédente).

ZOOM SUR : le festival participatif et éco-responsable des Accroche-cœurs

Le festival des Accroche-cœurs est un évènement culturel phare de la rentrée de septembre, qui invite à la rencontre et à la découverte artistique. Il permet aux artistes d'investir la ville et l'espace public, mais aussi aux festivaliers, commerçants et acteurs associatifs du territoire de s'impliquer pleinement dans le festival. Il permet également aux habitants de **devenir acteurs de leur festival** en participant en amont à l'élaboration de certains projets artistiques (exposition photo participative, spectacle de danse, ...) ou en votant pour le « coup de cœur du jury » qui permet à l'artiste distingué d'être automatiquement intégré à la programmation professionnelle de la prochaine édition.

Le festival travaille en collaboration avec **les acteurs culturels du territoire** dans l'objectif d'une culture accessible au plus grand nombre. Cela permet aux structures culturelles de se donner à voir hors les murs, de se faire connaître, de créer du lien. 6 associations culturelles ont ainsi

géré certains espaces de convivialité lors de l'édition 2019 (guinguette Quai Ligny ou Quai Monge, Guinguette espace famille...).

En plus de cette dimension participative, le festival mis en place une **démarche éco-responsable**. Elle permet de :

- Limiter l'impact sur l'environnement (réduction et tri des déchets, promotion de transports non polluants, utilisation d'ampoules basses consommations pour les spectacles...) ;
- Appuyer le financement de projets solidaires, humanitaires et culturels (via l'utilisation des recettes du week-end de l'espace de restauration du village des Saveurs tenu par des associations à but non lucratif sélectionnées sur critères) ;
- Favoriser l'accessibilité (mise en place d'un accueil spécifique pour un public porteur de handicap, représentations pour certains publics du CCAS...).



© Thierry Bonnet

ZOOM SUR :

le Conseil local des personnes en situation de handicap

Le Conseil local des personnes en situation de handicap est un **espace de dialogue et d'échanges** entre les associations de personnes en situation de handicap, les élus et les services municipaux. Il permet d'aborder différentes questions à la demande des associations ou des élus, et conduit des projets pour aller chaque année à la rencontre de tous les Angevins. C'est un outil indispensable pour prendre en compte la satisfaction des besoins de chacun, quel que soit son état physique ou mental, et sensibiliser au handicap afin qu'il soit **pris en compte dans toutes les dimensions des politiques publiques**.

C'est dans ce cadre que 2 **réunions plénières** ont été réalisées en 2019 pour aborder les dispositifs de participation citoyenne (budget participatif,

comptoir citoyen), présenter différents outils (ex. site dédié à la vie associative) ou encore échanger sur la contribution à des projets municipaux telle la Journée citoyenne.

Des **groupes de travail ou d'expertise** se sont également réunis en lien avec la Commission communale pour l'accessibilité, sur l'accessibilité du hall de l'Hôtel de ville, le confort et la sécurité d'usage de Cœur de Maine, l'aménagement de la place Ney... Actuellement, ces groupes travaillent sur l'organisation de la 3^e édition de l'événement **Handi'n Angers** courant 2020 qui aura pour thème « Intelligence artificielle, au service de tous ? ». Ils sont aussi mobilisés autour de l'accessibilité du tramway et de la sensibilisation des agents municipaux.

■ *Encourager la participation citoyenne*

Renforcer la participation citoyenne est essentiel pour donner la parole à tous et permettre à chacun de s'impliquer dans la vie locale. C'est également par ce biais que les actions de la collectivité peuvent être mieux adaptées aux réels besoins et préoccupations des habitants.

Angers met en place un grand nombre de dispositifs de participation, que ce soit en matière de décision budgétaire (**budget participatif**), d'avis, d'éclairage et de propositions d'amélioration sur certains projets de la collectivité (**conseils des citoyens de quartier, espaces de dialogues du Centre communal d'action sociale, Conseil de développement...**), voire d'implication concrète dans des actions (journée citoyenne, **réserve citoyenne**...). La ville met également à disposition la Cité des associations, lieu dédié pour conseiller et soutenir le tissu associatif local qui accompagne la mise en mouvement de la société et l'engagement individuel sur les questions de solidarité, engagement, environnement...

Parmi les actions particulièrement plébiscitées dans ce domaine, figure la **Journée citoyenne**, organisée par la Ville d'Angers afin que chacun puisse s'impliquer concrètement dans la vie de la cité en donnant un peu de son temps. Pour cette 5^e édition, 80 animations d'amélioration du cadre de vie et de solidarité étaient organisées dans les rues, parcs et écoles des quartiers de la ville. Cinq villages citoyens ont également été mis en place dans toute la ville, avec des animations et temps de convivialité pour prolonger les échanges.

Une attention particulière a été portée à l'organisation éco-responsable de l'évènement à l'utilisation exclusive de bouteilles en verre, de gobelets éco-cups et de couverts et barquettes compostables, ou encore l'utilisation de certains produits locaux et bio.



© Coralie PHILARD

Journée citoyenne

- > 3 750 participants**
- > 80 partenaires**
- > 80 actions**
et 5 villages citoyens
- > 132 propositions d'actions**
dont 114 déposées sur la plateforme écrivons.angers.fr
- > 30 000 mégots ramassés**
- > 133 kg de fruits et légumes**
valorisés en 30 L de smoothies et 260 salades anti-gaspi

ZOOM SUR : le Budget participatif



Le Budget participatif, mis en place en 2018 par la Ville d'Angers, propose à chaque Angevin de **s'impliquer dans les choix budgétaires, de proposer et voter pour des projets d'intérêt général** relevant des compétences de la collectivité (accès à la culture, solidarité, loisirs, environnement...). 1 millions d'euros sont dédiés à la mise en œuvre des projets lauréats, avec l'appui des services de la collectivité.

Une bonne partie des projets retenus lors de la 1^{re} édition a déjà été réalisée (80 % d'exécution globale). D'autres projets sont en cours de déploiement comme la **mise en place de composteurs collectif nouvelle génération** : avec l'appui des porteurs du projet et de collectifs qui se sont formés pour assurer leur gestion, 2 composteurs

ont déjà été installés fin 2019 place Grégoire-Bordillon et place Ney. Le travail continue pour leur mise en place dans 2 autres sites (hypercentre et quartier Lafayette).

Parmi les 11 projets retenus lors de l'édition de 2019 et qui sont en cours de déploiement, on retrouve la mise en place de **prairies fleuries** pour les insectes polliniseurs, d'une **coulée verte** au Lac de Maine, d'une **balade ludique autour des plantes**, de **tente anti-gaspi** ou encore de **plateformes d'observations ornithologiques**.

Fort de la réussite de ces 2 premières éditions et de cette dynamique collective porteuse, la 3^e édition du budget participatif est ouverte aux nouvelles propositions de projets depuis janvier.



> Perspectives

- *Lancement des Assises de la transition écologique en octobre 2020 pour favoriser l'échange et la participation des acteurs du territoire et des habitants ;*
- *Mise en place d'un cycle sur la transition écologique à l'Institut municipal ;*
- *3^e édition de l'évènement Handi'n Angers ;*
- *Poursuite de la mise en œuvre du Contrat local de santé ;*
- *Poursuite du travail et de la mise en place d'ateliers et projets partenariaux autour du développement durable et de la transition écologique dans chaque école de la ville d'Angers (temps péri et extrascolaires) ;*
- *Poursuite des dispositifs autour de la précarité alimentaire et de la précarité énergétique ;*
- ...

Angers Loire Métropole s'est engagée dans la transition écologique pour faire évoluer le territoire et accompagner ses habitants vers un nouveau modèle de développement plus sobre et respectueux de notre environnement.

Pour accélérer cette transition, les seules politiques publiques engagées mêmes confortées ne peuvent pas suffire. La mobilisation du plus grand nombre, des jeunes au plus âgés, salariés, bénévoles ou entrepreneurs, des acteurs socio-économiques à la société civile, ou tout simplement amoureux du territoire angevin est nécessaire pour déterminer le meilleur chemin pour y parvenir.

Angers Loire Métropole et l'ensemble de ses communes engagent pour cela une forte mobilisation territoriale dans un temps long appelé « Agir face à l'enjeu ». Son objectif est de répondre collectivement à l'urgence écologique et climatique qui nous concernent toutes et tous en construisant une vision partagée de la transition, du niveau d'ambition à atteindre et des chantiers prioritaires à enclencher. « Agir face à l'enjeu » c'est avant tout une **opportunité de participation et de dialogue citoyen, de stimulation collective pour accélérer les coopérations et les synergies entre acteurs.**

Nous avons toutes et tous un rôle à jouer en faveur de la transition écologique car ce sont nos besoins quotidiens qu'il nous faut réinterroger.

Pour y parvenir, plusieurs processus de mobilisation seront enclenchés entre octobre 2020 et juin 2021 :

1. La mobilisation de l'ensemble des habitants et acteurs socio-économiques du territoire dans le cadre d'un processus participatif large et inclusif, avec des appels à contributions individuels ou collectifs, la mobilisation de collectifs d'acteurs, la mise en place d'évènements et de temps forts.

2. La mobilisation des acteurs socio-économiques, à travers le Contrat de transition écologique, qui traduit les engagements

environnementaux de l'État à l'échelle locale et mobilise les acteurs socio-économiques pour accompagner et soutenir la transformation écologique d'Angers Loire Métropole. Le processus engagé depuis septembre 2020 sera finalisé au printemps 2021 et fixera un programme d'actions locales avec des engagements précis et des objectifs de résultats sur les 4 prochaines années. Le développement des énergies renouvelables, l'économie circulaire, la réindustrialisation de Biopole, la rénovation urbaine, les mobilités sont autant de thèmes qui y seront abordés.

3. La mobilisation des communes et d'Angers Loire Métropole, pour renforcer les synergies et la coopération avec Angers Loire Métropole afin de réussir la transition de notre territoire. Renforcer la coopération est nécessaire pour réussir la transition.

Des ateliers et séminaires seront également déployés pour permettre de concrétiser les coopérations, partenariats, mutualisations, soutiens (ingénierie, financements...) nécessaires.

L'ensemble des productions et contributions seront analysées, partagées et restituées lors d'un temps fort au début de l'été 2021. Les propositions, actions, engagements, attentes et besoins recensés seront structurés pour être formalisés dans une feuille de route collective de la transition. Les engagements d'acteurs de tous horizons seront valorisés, suivis voire accompagnés et soutenus.

Ces travaux permettront également d'enrichir les politiques engagées et d'adopter de nouveaux projets afin de concrétiser les engagements pour la durée du mandat. Une stratégie de transition écologique renouvelée sera adoptée pour fixer le cap des actions qu'Angers Loire Métropole et les communes engagées devront mener pour répondre au défi de la transition. Elles seront déclinées à travers des stratégies et plans d'actions.

- **La stratégie de transition énergétique, adoptée en juin 2019, sera renforcée.** Des actions sont déjà prévues : dans le domaine du patrimoine bâti, un nouveau dispositif « Mieux chez moi » sera mis en place pour accélérer la rénovation énergétique dans l'habitat privé, puis progressivement pour le petit tertiaire. Un plan énergie bâtiment, et un plan ambitieux est en incubation autour de l'énergie et des bâtiments pour poser les principes et la méthode qui permettra d'atteindre les réductions de consommations attendues pour 2030, 2040 et 2050 sur le patrimoine public d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers. Les réseaux de chaleurs poursuivent leur déploiement avec la préparation d'interconnection et la création d'un nouveau réseau dans le quartier de Monplaisir (mise en service projeté à partir de fin 2022). Un schéma directeur de l'énergie sera également lancé en 2021 pour consolider l'aménagement énergétique futur du territoire et optimiser les flux d'énergie.
- **Une stratégie de transition environnementale sera proposée.** Son objectif sera de traduire les mutations à engendrer pour gérer plus durablement notre capital environnemental et favoriser la résilience du territoire face aux changements et crises (évolution du climat, risques naturels...) en protégeant les milieux, la biodiversité et les ressources contre les impacts des pressions liées aux activités humaines.

À partir des nombreuses actions déjà menées par la collectivité dans ce domaine et du lancement de nouveaux projets comme le Plan biodiversité, le Schéma directeur des paysages d'Angers Loire Métropole, le plan qualité de l'air ou le plan de prévention du bruit, la stratégie permettra de mettre en avant les ambitions et les objectifs à atteindre pour chacun des enjeux identifiés. Elle

favorisera également une plus grande transversalité de travail entre services mais aussi entre la collectivité et les acteurs du territoire afin d'agir collectivement face à l'impératif environnemental. Un volet évaluation y sera intégré pour mieux suivre et rendre compte des projets menés et de l'état de l'environnement local.

- **Une stratégie de transition vers une économie circulaire et responsable sera également proposée en 2021.** Enrichie par les propositions et contribution des Assises de la transition écologique, elle viendra conforter les actions déjà menées par le Contrat d'objectif déchets et d'économie circulaire et le Projet agricole. Elle permettra de préciser les ambitions et objectifs à atteindre plus globalement en matière d'économie circulaire mais aussi d'accompagnement du monde économique pour favoriser la croissance verte et l'innovation. Des projets structurants seront également mis en place courant 2021 pour nourrir cette stratégie ; le projet alimentaire territorial, élaboré en concertation avec les acteurs du territoire et ayant pour objectif de promouvoir et d'appuyer une alimentation saine et locale pour tous ; la feuille de route économie circulaire et le projet de réindustrialisation de Biopole.
- **En matière de transition solidaire, les Assises de la transition écologique permettront de déterminer les objectifs et actions** pour permettre à chaque habitant et acteur socioéconomique du territoire de s'impliquer dans les actions à mener pour renouveler nos façons de vivre sur le territoire, en particulier en matière de santé, de lutte contre les précarités et les inégalités, de liens sociaux et de solidarités, d'éducation, culture et de formation.



PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

developpement-durable@angersloiremetropole.fr

02 41 05 51 67

angers.fr/l-action-municipale/transition-ecologique-et-developpement-durable/index.html

angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/transition-ecologique-et-developpement-durable/index.html